



*Deuxième Plan National d'Actions
en faveur du Rôle des genêts*

**Bilan national du PNA
Juillet 2014 à juin 2019**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Rédacteurs : Samuel Havet, Stéphanie Hennique et Mathilde Nouvian

Co-rédacteurs : Amélie Lecoq et Olivier Riquet

Contributeurs : Aloïs Artaux, Aurélien Besnard, Eric Brunissen, Clément Coroller, Sébastien Farau, Sophie Gardel, Anne-Sophie Gadot, Julie Garet, Brigitte Grand, Marie-Hélène Guislain, Olivier Patrimonio, Géraud Ranvier, Catherine de Saint-Rat.

Merci aux DREAL Franche-Comté, Grand Est, Hauts de France, Nouvelle Aquitaine & Occitanie pour leurs retours.

Référencement conseillé

HENNIQUE S., HAVET S., LECOQ A., NOUVIAN M. & RIQUET O. (2019). Deuxième plan national d'actions en faveur du Rôle des genêts (*Crex crex*). Bilan national du PNA de juillet 2014 à juin 2019. LPO Anjou, Ministère de la Transition écologique et solidaire & DREAL des Pays de la Loire. 52pp.

Remerciements

L'équipe animatrice tient à remercier l'ensemble des acteurs du réseau Rôle des genêts qu'elle a pu côtoyer tout au long de ces 5 années. Cela a été un réel plaisir d'animer le plan avec vous.

Nous retiendrons les belles rencontres, les échanges fructueux et les sorties de terrain au son du rôle. Cette mobilisation de personnes venant d'horizons diverses : gestionnaires, administratifs, financeurs, scientifiques ou tout simplement bénévoles... est le signe évident que le rôle suscite encore bien des passions. Un bel espoir pour l'avenir ?



Le réseau rôle Grand Est lors des Journées Techniques de mai 2019 à Stenay (© Loïc Lambert)

Résumé

Au terme de cinq années de mise en œuvre du PNA Rôle des genêts, le présent document dresse le bilan de réalisation de chacune des 28 actions qui composent le plan et fixe des perspectives.

12 actions sont considérées comme ayant des résultats satisfaisants ou abouties dont 9 en priorité 1, 12 sont considérées comme non abouties ou ayant des résultats insuffisants et enfin 4 comme sans effet ou non mises en œuvre.





Parmi les réussites, les plus significatives concernent :

- la mise en place d'une MAE favorable au maintien de l'espèce grâce à la conservation des habitats et de pratiques annexes permettant de limiter l'impact direct sur les espèces : barre d'effarouchement, bande refuge...
- la structuration d'un réseau dynamique, solide et impliqué :
 - 200 participants en 2019 contre 88 au démarrage
 - 3 pays : France, Belgique, Irlande
 - 3 COPILS nationaux
 - 2 COPILS en région
 - 4 Journées Techniques
 - 1 Formation scientifique
- la réalisation et la mise à disposition de ressources web et d'outils de communication
 - 1 mail dédié
 - 1 blog qui sert de plateforme pour les partenaires du PNA avec mise à disposition des bilans annuels, comptes rendus et outils de communication...
 - 1 lettre d'information annuelle
 - 1 plateforme de mailing.

Pour autant, la population de rôle en France ne cesse de diminuer. Le présent document propose ainsi des pistes d'actions pour poursuivre la dynamique engagée en faveur de l'espèce, notamment :

- amélioration des connaissances sur la reproduction du rôle et plus particulièrement sur les femelles ;
- propositions concertées avec le monde agricole pour des MAEC plus adaptées aux besoins de l'espèce ;
- réalisation d'un travail de synthèse des actions menées à l'échelle européenne ;
- étude des problématiques rencontrées par l'espèce sur les sites d'hivernage.

Récapitulatif des actions et évaluation de leur réalisation en fin de PNA

ACTION	TITRE	ÉTAT FINAL ACTION	PRIORITÉ DANS LE PRÉSENT PNA
1.1	Prioriser les milieux prairiaux à préserver ou reconquérir au moyen d'un travail cartographique		1
1.2	Contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC) sur des surfaces significatives		1
1.3	Veiller au non-retournement des prairies permanentes dans les secteurs à enjeux		1
1.4	Reconvertir des milieux non favorables (cultures, peupleraies, carrières...) en habitat favorable au Rôle des genêts		2



1.5	Développer la gestion différenciée avec les communes sur des secteurs non agricoles		2
1.6	Informier sur l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti par signature de la charte N2000 ou par engagement dans un contrat MAEC		3
2.1	Mettre en œuvre et actualiser les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)		1
2.2	Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce par la maîtrise foncière		1
2.3	Développer l'application de mesures de protection fortes (désignations d'espaces protégés)		2
2.4	Améliorer l'efficacité du réseau des ZPS		2
3.1	Améliorer l'efficacité des MAEC		1
3.2	Développer les zones refuges favorables au Rôle des genêts et veiller à l'intégration de la mesure bande refuge dans le futur catalogue des engagements unitaires		1
3.3	Développer la mise en œuvre de mesures d'urgence hors et dans les périmètres Natura 2000		1
3.4	Évaluer le dispositif des jachères* comme outil permettant la préservation de l'espèce		2
4.1	Mettre en place un suivi annuel de la population		1
4.2	Développer des protocoles de référence		1
4.3	Réaliser l'évaluation et le bilan des actions du PNA		1
4.4	Réaliser un bilan des études sur le Rôle des genêts pendant la période de reproduction		2
4.5	Étude de l'évolution de la flore et des habitats		2
4.6	Améliorer les connaissances en lien avec les organismes de recherche		2
4.7	Améliorer les connaissances sur les sites d'hivernage		2/3
5.1	Créer et animer un réseau de référents régionaux et départementaux		1
5.2	Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA		1
5.3	Élaborer un plan de communication auprès des agriculteurs, leurs conseillers et l'ensemble du monde rural		1/2
5.4	Développer les actions nationales à l'échelle locale		2
5.5	Informier et sensibiliser le grand public		2
5.6	Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet		2
5.7	Veiller à la prise en compte de l'avifaune prairiale en déclin dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux		2



SOMMAIRE

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS ET ÉVALUATION DE LEUR RÉALISATION EN FIN DE PNA.....	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLAN ET OBJECTIFS DU BILAN.....	6
OBJECTIF N° 1 : MAINTENIR OU RESTAURER L'HABITAT DU RÔLE DES GENÊTS DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ET SUR DES SURFACES SIGNIFICATIVES.....	7
1.1 PRIORISER LES MILIEUX PRAIRIAUX À PRÉSERVER OU RECONQUÉRIR AU MOYEN D'UN TRAVAIL CARTOGRAPHIQUE.....	7
1.2 CONTRACTUALISER DES MAEC SUR DES SURFACES SIGNIFICATIVES.....	12
1.3 VEILLER AU NON-RETOURNEMENT DES PRAIRIES PERMANENTES DANS LES SECTEURS À ENJEUX.....	16
1.4 RECONVERTIR LES MILIEUX NON FAVORABLES (CULTURES, PEUPLERAIES, CARRIÈRES...) EN HABITAT FAVORABLE AU RÔLE DES GENÊTS.....	16
1.5 DÉVELOPPER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE AVEC LES COMMUNES SUR DES SECTEURS NON AGRICOLES.....	18
1.6 INFORMER SUR L'EXONÉRATION DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI PAR SIGNATURE DE LA CHARTE N2000 OU PAR ENGAGEMENT DANS UN CONTRAT MAEC.....	19
OBJECTIF N° 2 : PROTÉGER DURABLEMENT LES SITES À RÔLES DES GENÊTS.....	20
2.1 METTRE EN ŒUVRE ET ACTUALISER LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 (ZPS ET ZSC).....	20
2.2 AUGMENTER LA SUPERFICIE DE L'HABITAT FAVORABLE À L'ESPÈCE PAR LA MAÎTRISE FONCIÈRE.....	21
2.3 DÉVELOPPER L'APPLICATION DE MESURES DE PROTECTION FORTES (DÉSIGNATIONS D'ESPACES PROTÉGÉS).....	21
2.4 AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU RÉSEAU DES ZPS.....	22
OBJECTIF N° 3 : MAINTENIR OU ADOPTER UNE EXPLOITATION FAVORABLE AU RÔLE DES GENÊTS ET AMÉLIORER LES TECHNIQUES DE GESTION.....	24
3.1 AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES MAEC.....	24
3.2 DÉVELOPPER LES ZONES REFUGE FAVORABLES AU RÔLE DES GENÊTS ET VEILLER À L'INTÉGRATION DE LA MESURE BANDE REFUGE DANS LE FUTUR CATALOGUE DES ENGAGEMENTS UNITAIRES.....	26
3.3 DÉVELOPPER LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'URGENCE HORS ET DANS LES PÉRIMÈTRES NATURA 2000.....	27
3.4 ÉVALUER LE DISPOSITIF DES JACHÈRES COMME OUTIL PERMETTANT LA PRÉSERVATION DE L'ESPÈCE.....	29
OBJECTIF N° 4 : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA BIOLOGIE ET LES BESOINS DE L'ESPÈCE.....	30
4.1 METTRE EN PLACE UN SUIVI ANNUEL DE LA POPULATION.....	30
4.2 DÉVELOPPER DES PROTOCOLES DE RÉFÉRENCE.....	33
4.3 RÉALISER L'ÉVALUATION ET LE BILAN DES ACTIONS DU PNA.....	34
4.4 RÉALISER UN BILAN DES ÉTUDES SUR LE RÔLE DES GENÊTS PENDANT LA PÉRIODE DE REPRODUCTION.....	34
4.5 ÉTUDIER L'ÉVOLUTION DE LA FLORE ET DES HABITATS.....	35
4.6 AMÉLIORER LES CONNAISSANCES EN LIEN AVEC LES ORGANISMES DE RECHERCHE.....	35
4.7 AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LES SITES D'HIVERNAGE.....	37
OBJECTIF N° 5 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE CONSERVATION DU RÔLE DES GENÊTS DANS LES POLITIQUES LOCALES, LES AUTRES PLANS, PROGRAMMES OU PROJETS ET AMÉLIORER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR L'ESPÈCE.....	39
5.1 CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX.....	39
5.2 DÉVELOPPER LES OUTILS DE COMMUNICATION POUR PORTER À CONNAISSANCE LE PNA.....	43
5.3 ÉLABORER UN PLAN DE COMMUNICATION	44
5.4 DÉVELOPPER LES ACTIONS NATIONALES À L'ÉCHELLE LOCALE.....	46
5.5 INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC.....	46
5.6 ASSOCIER LES PARTENAIRES AGRICOLES, FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	48
5.7 VEILLER À LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE PRAIRIALE EN DÉCLIN DANS L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX.....	48
BILAN FINANCIER.....	49
BILAN DE L'ANIMATION NATIONALE.....	50
PERSPECTIVES.....	52
Annexes.....	53



Présentation générale du plan et objectifs du bilan

Ce second plan national d'actions a été rédigé suite à des réunions de concertation en région organisées en 2012 et à des comités de pilotage nationaux tenus en 2013 et dédiés à l'élaboration du document. L'évaluation du premier PNA a servi de base au travail de réflexion et de rédaction de second plan qui a été construit comme une boîte à outils avec 28 fiches actions que chacun des partenaires pouvait décliner en région et qui contribuaient à la mise en œuvre de 5 grands objectifs :

1. Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable et sur des surfaces significatives ;
2. Protéger durablement les sites à Rôles des genêts ;
3. Maintenir ou adopter une exploitation favorable au Rôle des genêts et améliorer les techniques de gestion ;
4. Améliorer les connaissances sur la biologie et les besoins de l'espèce ;
5. Favoriser la prise en compte des enjeux de conservation du Rôle des genêts dans les politiques locales, les autres plans, programmes ou projets et améliorer la diffusion de l'information sur l'espèce.

Présenté et validé en Conseil National de Protection de la Nature le 7 novembre 2013, le second PNA a véritablement démarré en juin 2014 avec la sélection de la LPO Anjou comme structure animatrice du plan par la DREAL Pays de la Loire suite à un appel d'offres.

L'équipe animatrice se compose donc de :



Amélie Lecoq
Coordinatrice nationale
pour la DREAL
Pays de la Loire



Stéphanie HENNIQUE
Animatrice nationale
&
Samuel HAVET
Réfèrent national des
données rôle

Le bilan qui est présenté expose les actions menées et les perspectives.

Des méthodologies ou des exemples d'actions mises en place sur certains sites jalonnent le document, particulièrement sur les Basses Vallées Angevines, territoire qui accueille le plus d'individus en France.

Le présent bilan se veut donc être le reflet des cinq années d'animation du plan d'actions par l'équipe animatrice mais aussi du réseau rôle.



Objectif n° 1 : Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable et sur des surfaces significatives



Paysage des BVA : juin 2015 © LPO Anjou

1.1 Prioriser les milieux prairiaux à préserver ou reconquérir au moyen d'un travail cartographique



Pilote action : Équipe coordinatrice et référents régionaux

Priorité 1

Objectifs de l'action

- Démontrer la corrélation de la distribution des rôles en fonction de la présence de milieux favorables à l'espèce ;
- Cartographier la distribution des rôles par territoire avec si possible 3 niveaux : présence entre 1980-1990, présence entre 1990-2000 et présence entre 2000 et 2010 (voire 2012) pour déterminer les sites actuels, potentiels et historiques récents ;
- Réaliser une carte de l'évolution des superficies favorables dans les différents sites.

Résultats à la fin du PNA

La limite à la mise en œuvre de cette action a été le manque de financements mobilisables pour réaliser le travail cartographique. L'animation du PNA a souhaité s'appuyer sur les cartographies des habitats réalisées pour la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) sur les territoires Natura 2000 concernés par le rôle mais peu de sites disposent d'une cartographie à jour et les cartographies existantes sont difficilement accessibles.



S'agissant des données cartographiques associées aux mesures agro-environnementales, saisies sous système d'information géographique depuis quelques années par les structures en charge des contrats, ces dernières ne sont pas accessibles aux structures en charge des données rôles du fait de la réticence de certaines Chambres d'Agriculture à fournir des données relatives aux numéros des îlots avec le nom des personnes déclarantes. Cependant, une convention entre la structure animatrice d'un site Natura 2000 et la Chambre d'Agriculture concernée peut être signée pour récupérer les données dans un cadre bien précis (exemple en 2019 entre la LPO Anjou et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire). Pour autant, les difficultés rencontrées ces dernières années dans l'instruction des aides agricoles (application Osiris notamment) ne permettent toujours pas à l'issue de ce PNA d'avoir accès aux informations récentes d'un territoire, même celles de l'année N-1.

Ainsi, seuls trois territoires d'importance pour le rôle sont couverts par une cartographie à jour :

- Basses Vallées Angevines : plus de 9 000 ha
- Moyenne Vallée de l'Oise : plus de 5 000 ha
- Vallées de la Vienne et de l'Indre : environ 2675 ha

Bien que cela représente peu de sites en nombre, ces informations présentent un grand intérêt au regard de l'importance de ces sites pour le Rôle des genêts. Une méthodologie de priorisation des milieux prairiaux à préserver ou à reconquérir a ainsi pu être développée.

- **Exemple d'une méthodologie développée pour le PNA Rôle des genêts et le PNG Barge à queue noire mis en œuvre sur le territoire des Basses Vallées Angevines (Annexe I : Rapport Barge à queue noire)**

En lien avec le Plan National de Gestion (PNG) en faveur de la Barge à queue noire, la LPO Anjou a mené sur les Basses Vallées Angevines un travail de réflexion sur les zones à prioriser pour proposer au Rôle des genêts et à la Barge à queue noire des surfaces de milieux favorables plus importantes. Sur ce site, l'objectif majeur était d'analyser les surfaces de peupleraies et/ou de friches à reconvertir en prairies.

Étude cartographique

Sommairement, la méthodologie employée consiste à l'aide du logiciel Qgis à croiser 2 approches :

- une approche « paysagère » avec la réalisation d'une carte de chaleur permettant d'apprécier le « degré » de fermeture ou d'ouverture du paysage ;
- une approche « de terrain » par la prise en compte des données de localisation précise de Rôle des genêts mais aussi de Barge à queue noire. Cette étape permet de sélectionner sur la carte de chaleur les zones considérées comme « plus favorables » à la reproduction du Rôle des genêts et aux stationnements de Barge à queue noire (appelées : **zones prioritaires**).

Résultats

L'analyse cartographique et le choix des classes d'habitats retenues a permis de définir des zones prioritaires pour la Barge à queue noire et le Rôle des genêts. Ces zones forment une surface 2 692 ha, ce qui représente 36 % de la superficie du site Natura 2000 (7 511 ha) et 47% des habitats « ouverts » (5 727 ha).

Ce zonage recueille 81% des observations de rôles sur toute la ZPS et 91 % des observations de Barges à queue noire (*figure 1*). Autrement dit, les enjeux de conservation les plus importants pour ces 2 espèces se concentrent sur environ 1/3 du territoire du site Natura 2000.

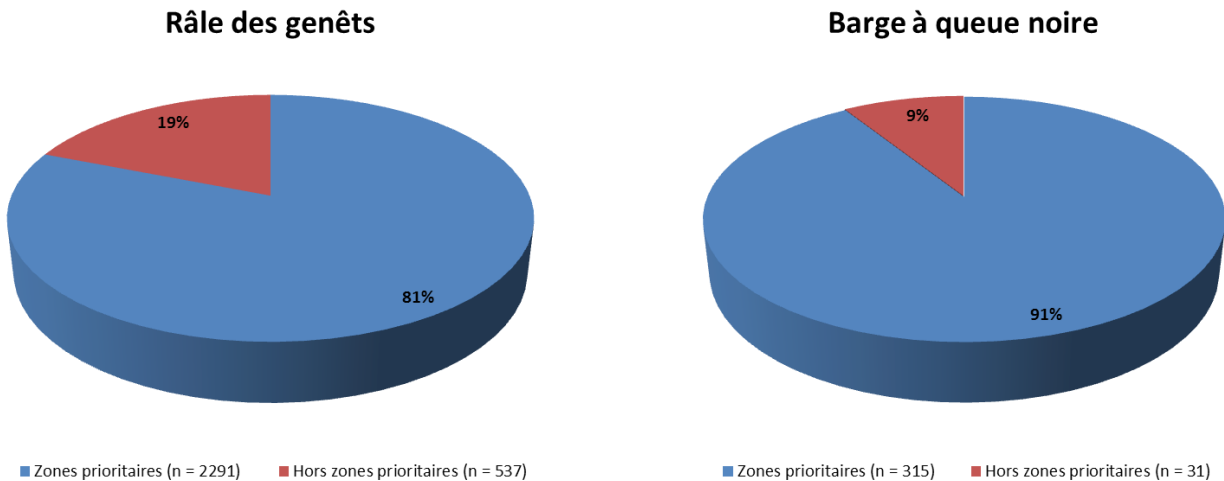


Figure 1 : Répartition des zones à reconquérir après analyse cartographique

Hiérarchisation des parcelles en peupliers à reconvertir

Ce classement a pour vocation de mettre en évidence les parcelles de peupliers dont la reconversion en prairie aurait le bénéfice le plus grand pour les 2 espèces concernées.

Cette hiérarchisation (**tableau I**) s'appuie sur 3 critères en mesure d'influer sur le « gain » d'habitat favorable en cas de reconversion :

- Taille de la parcelle : plus la parcelle est grande, plus le bénéfice est important ;
- Distance de la parcelle par rapport à une zone prioritaire : plus la parcelle est proche, plus sa restauration renforce directement la zone prioritaire attenante ;
- Cas particulier d'une parcelle entre 2 zones prioritaires : plus la parcelle est proche des 2 zones, plus sa reconversion joue également un rôle de connexion entre elles. Ce critère prend aussi en compte la connexion au sein d'une même zone prioritaire.

Pour chacun de ces éléments, une note allant de 1 à 3 est attribuée aux parcelles. Elle correspond également à une catégorisation des enjeux fort / moyen / faible.

Tableau I : Explication des critères de hiérarchisation.

Critères	Classes	Enjeux
Taille de la parcelle	<10,9 ha	1 - Faible
	11,4 – 33,7 ha	2 - Moyen
	>36,3 ha	3 - Fort
Distance de la parcelle par rapport à une zone prioritaire	+ de 200 m	1 - Faible
	100 – 200 m	2 - Moyen
	- de 100 m	3 - Fort
Distance de la parcelle par rapport à 2 zones prioritaires	+ de 200 m	1 - Faible
	100 – 200 m	2 - Moyen
	- de 100 m ; Parcelle intersecte une zone prioritaire	3 - Fort

Les classes de taille de la parcelle sont issues d'un découpage à l'aide d'une méthode statistique standardisée (progression arithmétique : cette méthode permet d'étaler la répartition dans les petites valeurs. Elle s'applique par conséquent très bien à notre jeu de données dont la distribution est fortement dissymétrique vers les faibles valeurs).

La hiérarchisation ainsi établie est le fruit de l'addition de ces critères (**tableau II**). En fonction de la note de la parcelle, une classe de priorité lui est donnée de la façon suivante.



Tableau II : Hiérarchisation des parcelles : classes de priorité.

Priorité	Note
FORT	7 - 9
MOYEN	4 - 6
FAIBLE	1 - 3

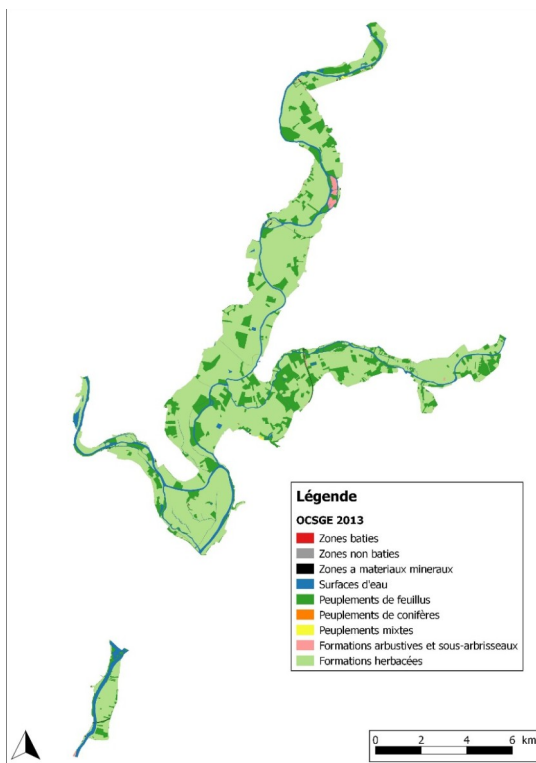
Résultats pour les Basses Vallées Angevines

Les parcelles classées en priorité forte représentent une superficie de 582 ha, soit 39 % des boisements du site Natura 2000. La mise sous forme cartographique permet de visualiser les parcelles dont la reconversion en habitat favorable aurait un effet bénéfique plus élevé et immédiat sur le stationnement des barges et la reproduction des râles. De la sorte, les parcelles situées principalement le long de l'axe formé par la Sarthe ressortent de manière forte avec un « noyau central » localisé autour de la confluence avec le Loir.

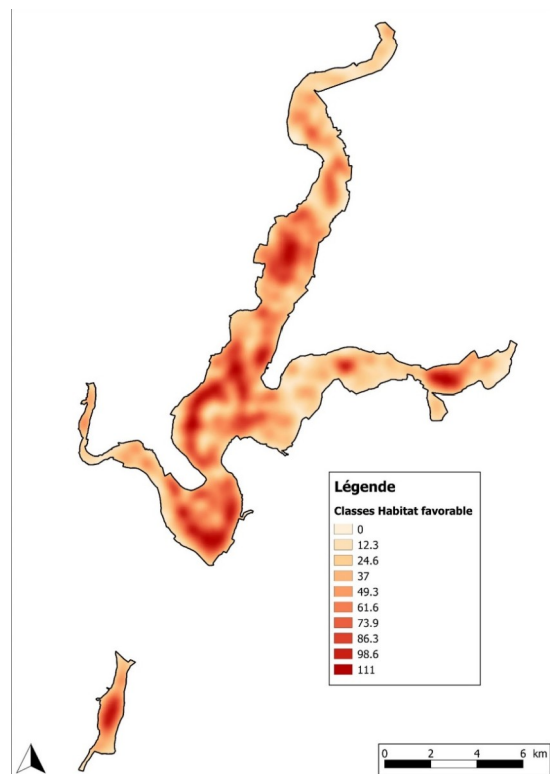
N.B : Ce classement se veut être un guide permettant d'orienter certains choix et non pas une « vision dogmatique » à mettre en œuvre. En outre, l'analyse cartographique ne peut pas refléter exactement la réalité du terrain.

Les différentes étapes de l'analyse cartographique

1. Occupation du sol.

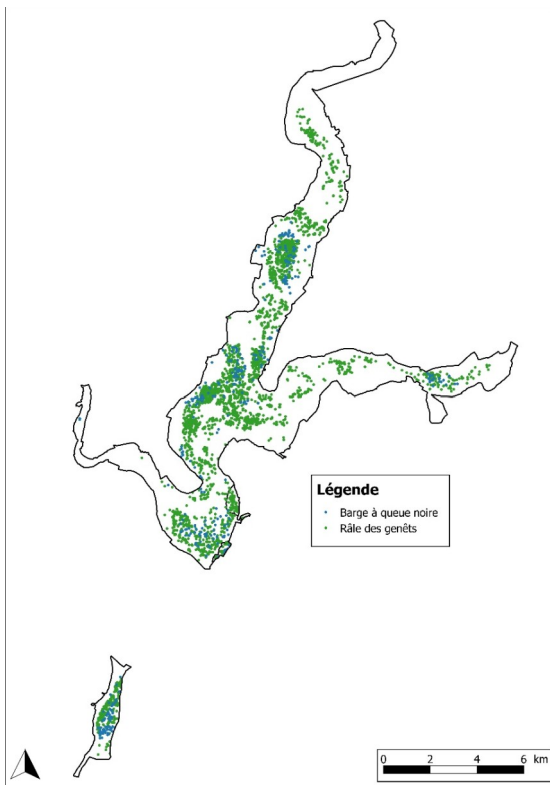


2. Réalisation d'une carte de chaleur des habitats « favorables ».

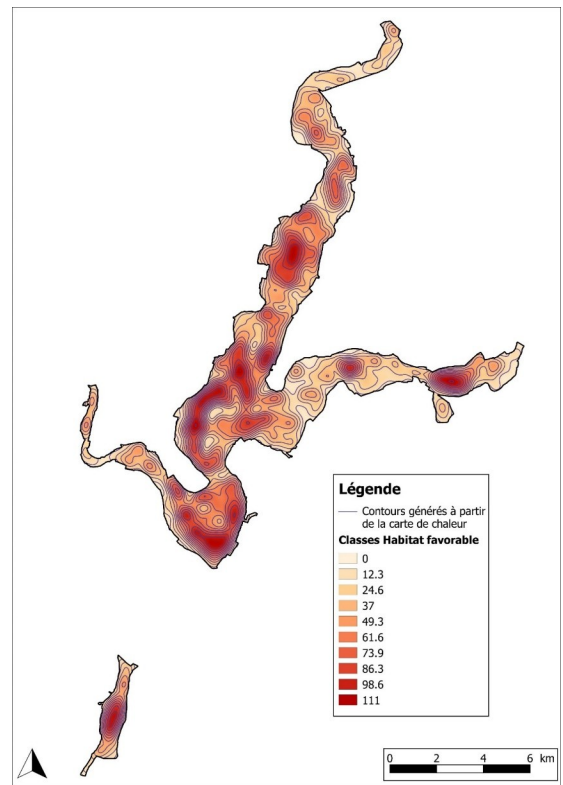




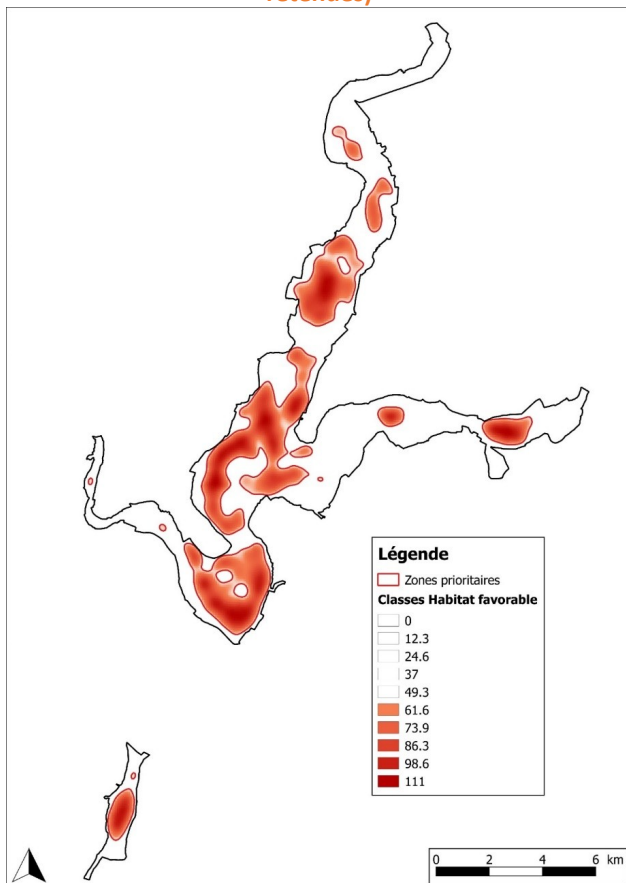
3. Données Rôle des genêts et Barge à queue noire.



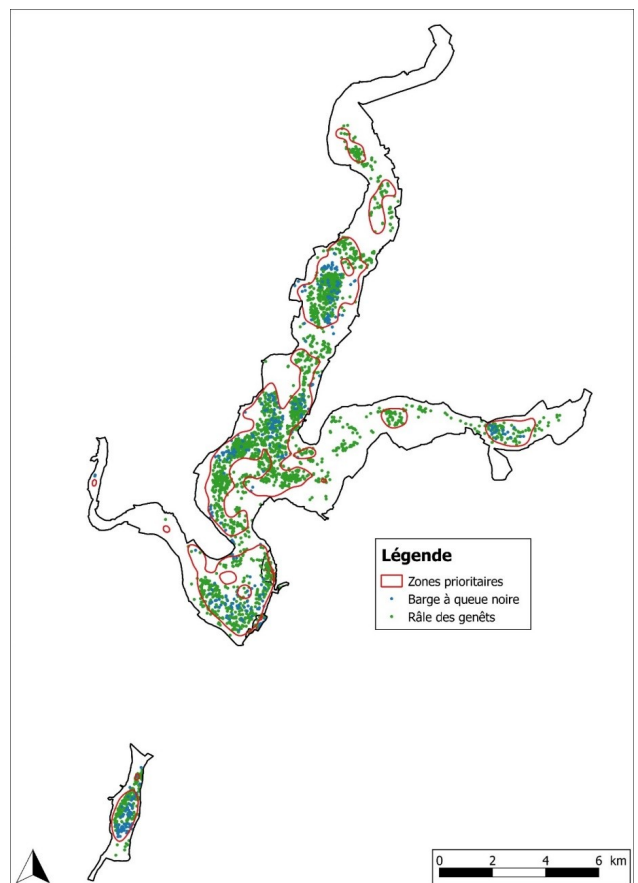
4. Extraction des contours, à partir de la carte de chaleur.



5. Définition des zones prioritaires (sélection des classes retenues)

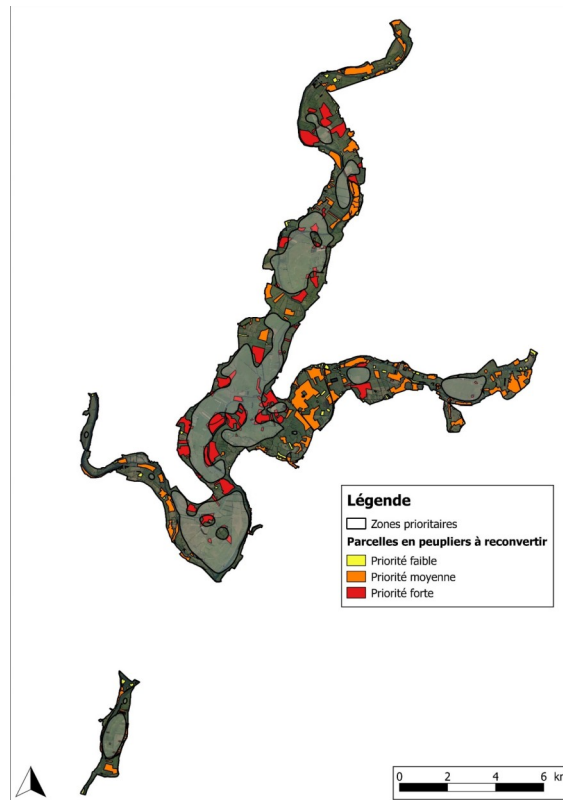


6. Définition des zones prioritaires (sélection des classes retenues)





7. Zones prioritaires et localisation des parcelles en peupliers avec classes de priorité de reconversion.



Perspectives

L'outil développé par la LPO Anjou sur les Basses Vallées Angevines a désormais vocation à être mis en œuvre sur les autres territoires concernés par le rôle et disposant d'une cartographie des habitats. La révision d'une cartographie des habitats sur un site Natura 2000 à enjeu Rôle des genêts permettra en effet d'appliquer la méthode développée par la LPO Anjou et ainsi, progressivement, de prioriser les secteurs à restaurer en prairies dans tous les sites accueillant ou susceptibles d'accueillir du rôle.

Des outils de centralisation des cartographies d'habitats réalisés pour la mise en œuvre des sites Natura 2000 sont par ailleurs en cours de déploiement par certains conservatoires botaniques nationaux en région. La réalisation des synthèses nationales en sera alors facilitée.

Les effets positifs escomptés de ce travail de priorisation sont cependant aujourd'hui majoritairement bloqués. En effet, le code forestier prévoit la compensation des défrichements des boisements de plus de 30 ans. Dans la loi biodiversité de 2016, le législateur a introduit une souplesse dans ce dispositif en exonérant de compensation les défrichements réalisés notamment dans les sites Natura 2000 dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs. Toutefois, cette disposition n'est à ce jour pas applicable, dans l'attente d'un décret d'application rédigé conjointement par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement (voir action 1.4 « Reconvertir les milieux non favorables (cultures, peupleraies, carrières...) en habitat favorable au Rôle des genêts »).

Préconisation : A maintenir pour agir efficacement lorsque le décret sera paru.



1.2 Contractualiser des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) sur des surfaces significatives



Pilote action : Équipe coordinatrice et partenaires du plan

Priorité 1

Objectifs de l'action

- Définir des projets de territoire sur des zones suffisamment grandes, potentiellement contractualisables et y promouvoir des MAEC pertinentes ;
- Déterminer la cohérence et l'efficacité des mesures, étaient attendues des données du type :
 - Nombre de râles cantonnés sur des parcelles en MAEC ;
 - Nombre d'hectares sur territoire X concernés par MAE 1, MAE 2, MAE 3 ;
 - Nombre d'exploitants sur territoire X concernés par MAE 1, MAE 2, MAE 3 ;
 - Nombre d'hectares concernés par des MAE à l'échelle nationale ;
 - Nombre d'exploitants signataires à l'échelle nationale.

Résultats à la fin du PNA

Il n'est pas possible de répondre précisément aux indicateurs pour l'ensemble du territoire national, faute de remontées du réseau.

On note toutefois un grand nombre de sites possédant des cahiers des charges en lien avec le Rôle des genêts ou la gestion de prairies (*tableau III*).

Tableau III : Exemples de sites avec des cahiers des charges en faveur du Rôle des genêts.

SITES ET CODE MAE	EXTRAIT CAHIER DES CHARGES
SITE NATURA 2000 DES BASSES VALLEES ANGEVINES	
PL_LBVA_BR3A	Mesure bande refuge en linéaire
PL_LBVA_ZH1B anciennement PL_LBVA_PA1	Gestion des prairies par fauche ou pâturage au 20 juin
PL_LBVA_ZH2A ou MO2A anciennement PL_LBVA_FA1	Gestion des prairies par fauche au 10 juillet
PL_LBVA_ZH2B anciennement PL_LBVA_FA2	Gestion des prairies par fauche au 20 juillet
SITE NATURA 2000 DES BASSES VALLEES DE LA VIENNE ET DE L'INDRE	
HE08	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique»
HE04	Gestion extensive des prairies inondables et retard de fauche au 14 juillet
HE03	Gestion extensive des prairies inondables et retard de fauche au 1er juillet
HE02	Gestion extensive des prairies inondables avec mise en défens de 20% et retard de fauche au 20 juin en zonage prioritaire
HE01	Gestion des prairies avec mise en défens de 20 % en zonage prioritaire
SITE NATURA 2000 DU MARAIS POITEVIN PAYS DE LA LOIRE	
PL_MAPO_RA3A	Prairies à Rôle des genêts sans fertilisation, avec retard de fauche
SITES NATURA 2000 DU SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES DU HAUT-DOUBS	
FC_MAHD_PH01	Rôle des genêts - Fauche tardive 1er août
FC_MAHD_PH02	Rôle des genêts - Fauche tardive 15 août
SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE LA LOIRE DE NANTES AUX PONTS-DE-CE (LOIRE AVAL)	
PL_VALL_MO2B	Module prairies retard de fauche 1er juillet en périmètre rôle - niveau 2
PL_VALL_ZH2C	Gestion des prairies humides par fauche en périmètre rôle - niveau 2
PL_VALL_ZH2D	Gestion des prairies humides par fauche tardive en périmètre rôle - niveau 2



SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE LA SAONE	
FC_VS03_GC02	Reconversion de cultures en prairies assortie d'une gestion favorable au Rôle des genêts
SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE LA SEILLE, SECTEUR AMONT ET PETITE SEILLE	
LO_SEIL_RA01	Rôle des genêts: Fauche après le 30 juin et Absence de fertilisation azotée
LO_SEIL_RA02	Rôle des genêts: Fauche après le 20 juillet et Absence de fertilisation azotée
LO_SEIL_RA03	Rôle des genêts: Bandes refuges de 6 à 9 m de large

Sur certains sites, les dates de fauche deviennent de plus en plus précoces et il est difficile de maintenir ce type de mesure sur des territoires où la présence du rôle est rare, voire anecdotique. En vallée de la Loire par exemple, les fauches ont lieu le 5 juin, date précoce pour le rôle. Mais l'espèce n'y est plus contacté depuis 2 ans. Pour autant, sur certains territoires d'autres oiseaux patrimoniaux justifient le maintien à long terme de ce type de mesure (tarriers, courlis...) même si l'espèce phare a disparu.

Les retards de paiements des aides agricoles ont entraîné des difficultés pour la plupart des opérateurs / animateurs de sites et bon nombre d'agriculteurs concernés. La prochaine campagne MAEC pourrait pâtir de cette situation, en termes de nombre de prairies sous contrat.

Dans les Basses Vallées Angevines, grâce à un effectif conséquent de rôles et à une mobilisation d'une grande partie des agriculteurs, les Basses Vallées Angevines conservent un cahier des charges qui reste cohérent avec les besoins de l'espèce.

- **Zoom sur les Basses Vallées Angevines et indicateurs BVA**

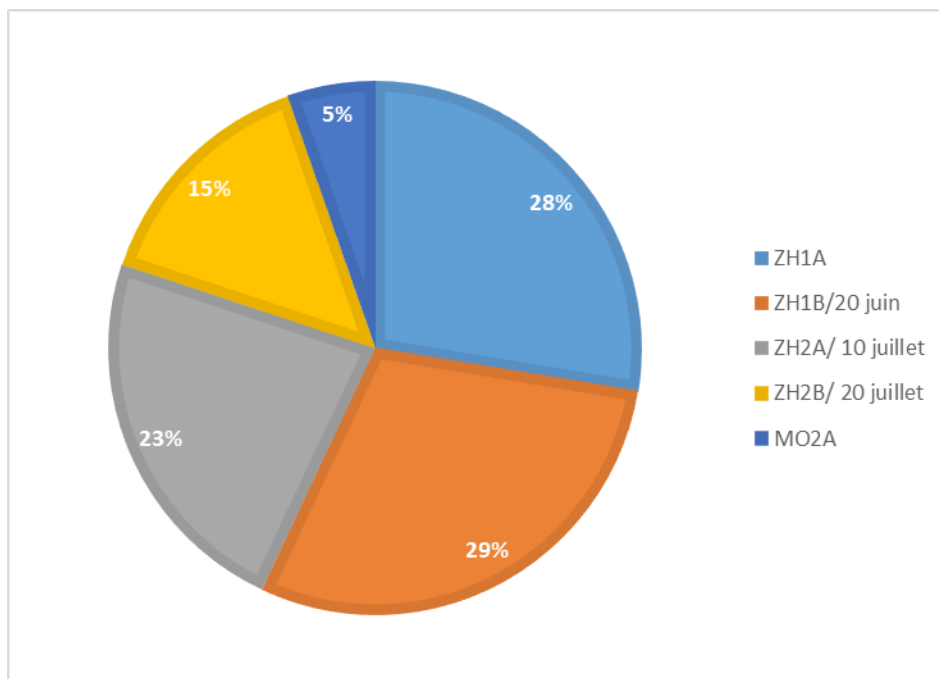


Figure 2 : Répartition des niveaux de contrats MAE sur la ZPS BVA [2018]

Légende détaillée : ZH1A = paturage au 20 juin, ZH1B = fauche au 20 juin, ZH2A = fauche au 10 juillet, MO2A = 10 juillet mais cumul possible avec autres mesures, ZH2B = 20 juillet

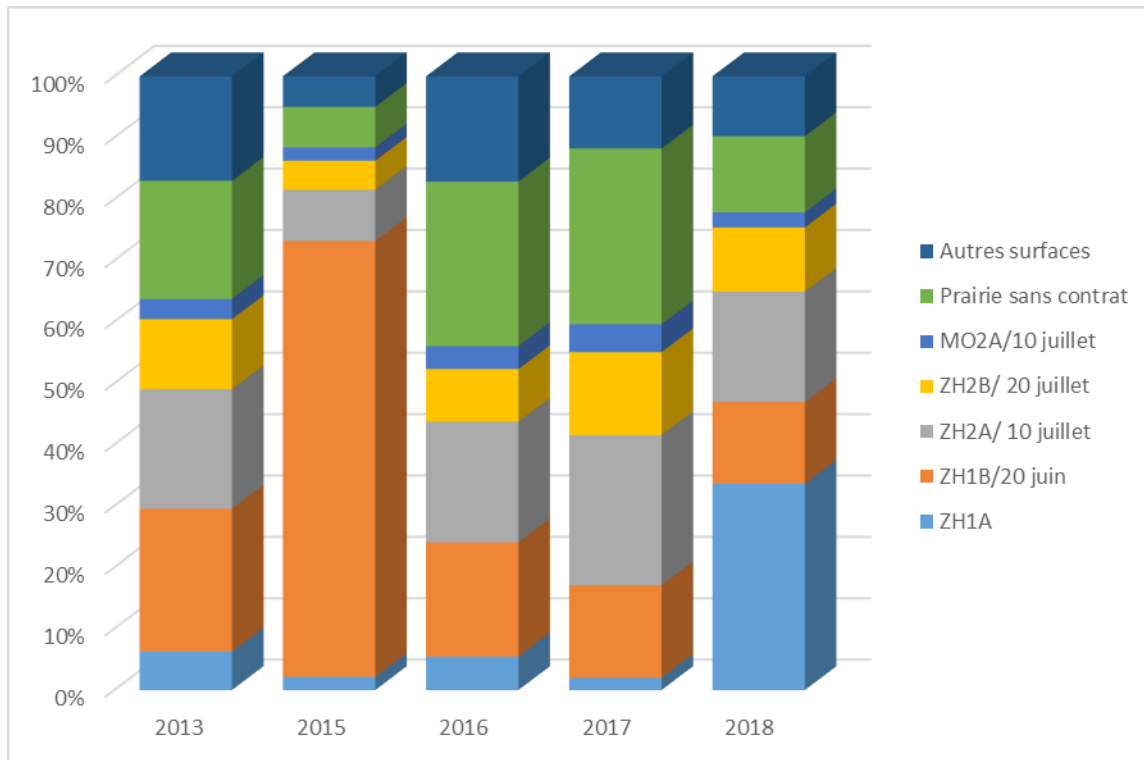


Figure 3 : Parcelles concernées par la présence de Rôle des genêts selon les niveaux de contrats MAE
Légende détaillée : ZH1A = pâturage au 20 juin, ZH1B = fauche au 20 juin, ZH2A = fauche au 10 juillet, MO2A = 10 juillet mais cumul possible avec autres mesures, ZH2B = 20 juillet

Les **figures 2 et 3** montrent que le territoire des Basses Vallées Angevines est globalement bien couvert par les mesures et que la proportion de territoire engagée en MAEC dites « fortes » (fauche au 10 et 20 juillet) reste conséquente. Sur les 6 500 ha de prairies éligibles que comptent les Basses Vallées Angevines, 4 200 ha sont engagés en MAEC soit l'implication de 170 exploitants. Cette situation est le résultat d'une animation historique par la LPO Anjou et la Chambre d'Agriculture. Le dialogue est en effet facilité avec les agriculteurs qui souhaitent contribuer à la préservation de l'espèce. Cela permet également d'être plus réactif lors d'évènements exceptionnels comme la crue de 2018 qui avait nécessité la mise en place d'une mesure d'urgence (cf. action 3.3).

Les mesures du site semblent encore compatibles avec les besoins de l'espèce. Cependant, les dates butoirs résonnent comme un signal et, lorsque les conditions météorologiques et de caractéristiques du foin le permettent, ce sont de vastes ensembles de prairies qui tombent en quelques jours. La mise en place de la mesure bande refuge (cf. action 3.2) a permis de freiner ce phénomène mais il n'est pas certain que les MAEC suffisent à compenser l'évolution mécanique. Par ailleurs, près de 50% des éleveurs des Basses Vallées Angevines partiront à la retraite dans la prochaine décennie sans garantie de trouver un repreneur, laissant alors la place à des repreneurs qui ne seront peut-être pas aussi investis dans la conservation des prairies ou obligeant les agriculteurs restants à s'équiper de machines toujours plus imposantes pour faucher les parcelles de plus en plus importantes.

Perspectives

Il est indispensable de repenser les MAEC dans le cadre de la nouvelle PAC :

- des dates de fauche permettant *a minima* aux poussins de la première ponte d'être volants (pas avant le 10 juillet) ;
- des MAEC collectives pour concentrer les efforts sur les parcelles accueillant effectivement du rôle ;
- une animation avec une association-chambre sur tous les sites à enjeux.



Des mesures de gestion concertée à l'échelle du territoire et non plus à la simple parcelle sont la clé pour le maintien de milieux prairiaux favorables. Une réflexion est donc à mener sur chaque territoire afin de permettre d'offrir aux espèces prairiales des conditions intéressantes pour reconquérir les prairies.

Préconisation : A développer pour proposer des protections multi-espèces prairiales.

1.3 Veiller au non-retournement des prairies permanentes dans les secteurs à enjeux



Pilote action : DDT et structures animatrices Natura 2000

Priorité 1

Objectifs de l'action

- Veiller à l'intégration de cet enjeu dans l'ensemble des politiques publiques (en collaboration avec les DDT, DDTM et DRAAF) ;
- Conserver la structure ou la composition des prairies dites naturelles de fauche ;
- Inciter les acteurs du territoire à se concerter pour la mise en place d'une démarche cohérente ;
- Vérifier la cohérence avec les listes des évaluations d'incidence Natura 2000 par région.

Résultats à la fin du PNA

Globalement, peu de faits de retournement de prairies ont été rapportés.

Des cas ont été observés en Champagne-Ardenne pour de la conversion en culture, en Alsace sur des prairies temporaires (obligation d'un retournement 1 fois sur une période de 5 ans sinon le statut passe en prairie permanente) qui étaient, le plus souvent, d'anciennes jachères.

Perspectives

Cette action n'a plus vraiment lieu d'être. En effet, cette problématique est le plus souvent couverte par les évaluations d'incidence sur les zones à râles ou des prairies sensibles. De plus, il est plus courant que les zones à râle concernées soient sur des secteurs déclarés en prairie permanente et non temporaire. L'action prise en charge par Natura 2000. Il convient de maintenir une vigilance mais sans nécessité d'en faire un objectif en cas de rédaction d'un nouveau PNA.

Préconisation : A supprimer. Action prise en charge par Natura 2000.

Maintenir une vigilance mais sans nécessité d'en faire un objectif.

1.4 Reconvertir les milieux non favorables (cultures, peupleraies, carrières...) en habitat favorable au Rôle des genêts



Pilote action : Structures partenaires locales

Priorité 2

Objectifs de l'action

- Reconquérir des parcelles dans les secteurs à enjeux : restauration d'anciennes peupleraies, de surfaces cultivées ou encore d'anciennes zones d'extraction de granulats.
- Réaliser ces actions sur un périmètre dans et hors ZPS afin de maintenir la viabilité de populations fragiles.



Résultats à la fin du PNA

La plupart des parcelles remises en prairies ont fait l'objet de remise en location auprès d'exploitants agricoles engagés avec mise en place d'un bail rural à clauses environnementales.

Par ailleurs, il apparaît en retour d'expériences que le choix du prestataire doit être mené avec soin.

En effet, celui-ci doit réaliser les travaux avec du matériel adapté (*figure 4 et tableau IV*) pour éviter d'impacter des zones humides comme des mégaphorbiaies. Cela peut faire l'objet d'un cahier des charges pour mener les travaux (*Annexe II : exemple de cahier des charges*).



Figure 4 : Exemple d'une ancienne peupleraie reconvertie en prairie (LPO Anjou).

Tableau IV : Retour d'expériences de la part des partenaires sur les reconversions menées

SITES CONCERNÉS	Alsace	Champagne-Ardenne	Centre (Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre)	Hauts de France (Moyenne Vallée de l'Oise)	Pays de la Loire (BVA)
ÉLÉMENTS A RECONVERTIR EN PRAIRIES	Hors zones à râles	Anciennes cultures ou cultures	Peupleraies, anciennes peupleraies	Friches, anciennes peupleraies, peupleraies	Friches, anciennes peupleraies, peupleraies
SURFACE CONCERNÉE (HA)	-	Entre 250 et 500 ha	Autour de 30 ha	Entre 12 et 22 ha	Près de 60 ha
NATURE DES TRAVAUX	Abattage de peupliers, rognage de souches, remise en prairies par pâturage... Rognage des souches après exploitation par l'ancien propriétaire (attente du décret d'application loi biodiversité)				
COÛT		-	-	16 000€	185 000€
FINANCEMENT	RTE, Région et Agence de l'eau	Contrat N2000, MAE hors Natura (Zones d'Action Prioritaire) financés par la DREAL	Contrat N2000 ou contrat de Parc	LIFE + Rôle des genêts Agence de l'Eau Mesures compensatoires éolien	LIFE + Rôle des genêts Agence de l'Eau Loire Bretagne Contrat N2000
SUITE DONNÉE	Prairies ou zone refuge sur les éléments les plus petits				

Les limites de l'action :

- l'absence de décret d'application de l'article 56 de la loi biodiversité défrichement sur la loi biodiversité

Les ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture poursuivent leurs travaux sur l'article 56 de la loi biodiversité, codifié à l'article L 341-6 du code forestier, dont l'objet est de préciser dans quelles conditions les défrichements qui répondent à un « motif de préservation ou de restauration du patrimoine naturel ou du patrimoine paysager » pourront être soustraits au dispositif de compensation.



Dans l'attente de ce décret, le code forestier impose aux structures menant des actions de restauration d'anciennes peupleraies, abandonnées ou en friche à compenser en nouveaux boisements, en amélioration de boisements existants ou pécuniairement à la hauteur de la surface reconvertie en prairie. De nombreux projets sont ainsi suspendus, faute pour le propriétaire de disposer des ressources nécessaires pour compenser.

- l'absence de maîtrise foncière ou d'usage

A l'heure actuelle, des baux environnementaux sont mis en place, ce qui ne permet pas de rompre le bail en cas de non-respect de certaines pratiques. Une charte ou un contrat d'engagement pourrait être signé entre le gestionnaire et l'exploitant de la parcelle remise en état spécifiant des conditions particulières et permettant aux deux parties de rompre le dit contrat en cas de non-respect des clauses. Bien que complexe à mettre en œuvre, la maîtrise foncière ou d'usage est une solution à privilégier pour garantir une gestion des parcelles acquises favorable aux espèces prairiales (voir action 2.2 « Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce par la maîtrise foncière »).

Perspectives

Ce type d'action doit donc être maintenue, avec une priorité importante, dans le futur. La maîtrise foncière ou d'usage doit être recherchée pour s'assurer du devenir des prairies ou des zones refuges remise en état.

Préconisation : A poursuivre en réalisant une campagne de communication à destination de la profession agricole pour expliquer les motivations d'achat de terrains.

1.5 Développer la gestion différenciée avec les communes sur des secteurs non agricoles



Pilote action : Structures partenaires locales

Priorité 2

Objectifs de l'action

- Harmoniser les démarches des mesures type bande refuge et la gestion des bords de routes, de chemins et de cours d'eau par les communes afin de multiplier les zones favorables à l'avifaune ;
- Augmenter la surface favorable en zone refuge.

Résultats à la fin du PNA

Si cette action était pertinente lors de la rédaction du PNA, ses objectifs ont été pris en charge au début du plan par la loi dite « Zéro phyto » de 2015 qui impose aux communes de mettre en place une gestion différenciée. L'action n'a donc pas été mise en œuvre en tant que telle par le PNA.

Retour d'expérience de la LPO Franche-Comté :

La LPO Franche Comté rappelle que l'implication des communes peut être recherchée dans le cadre des démarches ABC (Atlas Communal de Biodiversité) mises en œuvre sur certaines communes, dont l'intérêt principal réside dans le côté participatif .

Perspectives

Cette action ne devra pas être reconduite ou sous une autre forme : démarche ABC ? Cependant, il ne semble pas pertinent de la maintenir dans un prochain PNA.

Préconisation : Action obsolète en l'état. A supprimer.



1.6 Informer sur l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti par signature de la charte N2000 ou par engagement dans un contrat MAEC



Pilote action : Structures animatrices Natura 2000

Priorité 3

Objectifs de l'action

- Faciliter la mise en œuvre des chartes N2000 de chaque territoire :
- Identifier des parcelles concernées et à fort enjeu rôles ;
- Informer de la possibilité d'exonération auprès de tous les propriétaires des territoires concernés.

Résultats à la fin du PNA

Cette action n'a été mise en œuvre ni par la structure animatrice ni par la DREAL. Des chartes ont été signées sur certains territoires mais leur nombre n'est pas connu. Les retours du réseau illustrent le fait que peu de partenaires ont été sollicités lors de réunions publiques. Certains maires sont d'ailleurs réticents à communiquer sur cette exonération du fait de l'impact négatif sur le budget des communes. L'enjeu de l'action a été jugé négligeable au regard du faible montant de la taxe dans les zones à enjeu rôle.

Perspectives

Un lien avec le travail de cartographie des secteurs à enjeux serait judicieux. Une demande pourrait être faite auprès des structures animatrices Natura 2000 pour faire signer des chartes aux propriétaires des terrains sur lesquels les enjeux sont les plus forts, et, en tout état de cause, après les contrats de reconversion des habitats non favorables en prairies. Sur les secteurs à enjeux, il pourrait également être demandé aux chambres d'agriculture une communication sur l'exonération MAEC. Cependant en l'état, cette action ne semble plus pertinente à maintenir.

Préconisation : Si l'action peut être intéressante, elle n'a pas vocation à intégrer un futur PNA.



Objectif n° 2 : Protéger durablement les sites à Rôles des genêts



Un rôle dans les prairies de Stenay (© Loïc Lambert)

2.1 Mettre en œuvre et actualiser les documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)



Pilote action : Partenaires régionaux du projet

Priorité 1

Objectifs de l'action

- Finaliser l'élaboration des DOCOB Natura 2000 et accompagner le lancement de leur mise en œuvre sur les ZPS désignées pour le Rôle des genêts ;
- Réactualiser les DOCOB des sites à rôles avec situation actualisé de l'espèce ;
- Proposer d'utiliser l'ensemble des outils disponibles de gestion conservatoire des sites (mise en réserve, acquisitions, conventions...).

Résultats à la fin du PNA

Le rôle a été ajouté au FSD de 2 sites : ZPS FR 2212005 « Forêts Picardes : massif des trois forêts et bois du roi » et ZPS FR 3112004 « Dunes de Merlimont ».

La politique actuelle menée par les services de l'État tend à réactualiser de nombreux DOCOB sur les sites Natura 2000 concernés par le rôle et l'espèce a bien été intégrée. Il s'agit d'un enjeu bien identifié à la fois par les partenaires et par les animateurs et animatrices des sites Natura 2000 concernés par l'espèce.

Perspectives

Action à maintenir dans l'avenir. Il serait intéressant de compiler l'ensemble des DOCOB comprenant des actions en faveur du rôle ou des espèces prairiales connexes.

Préconisation : A conserver et à développer.



2.2 Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce par la maîtrise foncière



Pilote action : Structures locales

Priorité 1

Objectifs de l'action

- Mettre en œuvre la maîtrise foncière comme outil pertinent pour la sauvegarde des milieux prairiaux ;
- Acquérir des sites à enjeux rôles.

Résultats à la fin du PNA

Comme évoqué dans l'analyse de l'action 1.4, cette action est complexe à mettre en œuvre. Cependant, sur certains sites, les Agences de l'Eau contribuent à l'acquisition foncière. Les mesures compensatoires sont aussi un outil intéressant pour acquérir des terres ou les conventionner sur de longue durée (ex de l'A406 en Val de Saône avec APRR : cf. CR Formation bioacoustique d'avril 2017). Dans le cadre du programme LIFE Rôle des genêts (2011-2015), la LPO avait acquis plus de 23 ha dans les Basses Vallées Angevines, complétant une grande partie des parcelles déjà acquises et aboutissant à la maîtrise foncière de plus de 430 ha sur des secteurs à enjeux pour le rôle.

Le CEN Picardie avait pu en acquérir 27 ha et la LPO France 8 ha en Charente.

Les nouveaux sites acquis ont fait l'objet d'une reconversion en prairie le cas échéant, et si les parcelles sont destinées à la location, le contrat passé avec l'agriculteur doit être régi par un bail environnemental (*Annexe III : exemple de bail environnemental mis en place dans les BVA*) qui peut être plus contraignant mais laisse la possibilité de souscrire un contrat MAEC.

Perspectives

Seul outil permettant une véritable maîtrise des pratiques en faveur de la biodiversité, ce type d'action est à poursuivre. Une réflexion devra être engagée quant à la gestion des futures parcelles acquises, certaines structures envisageant de laisser ces nouvelles acquisitions comme zones de refuge avec une gestion à minima en septembre.

Préconisation : A conserver et à développer.

2.3 Développer l'application de mesures de protection fortes (désignations d'espaces protégés)



Pilote action : Partenaires régionaux du projet

Priorité 2

Objectifs de l'action

- Recenser les espaces à protéger dans les vallées alluviales occupées par l'espèce ;
- Mettre en place des mesures de protection sur un maximum de sites à rôles avec une priorité sur les sites les plus fréquentés.

Résultats à la fin du PNA

Une ZPS a été créée en 2016 avec 0 à 1 mâle chanteur... (vallée de l'Orbe, FR4312029, avec une reproduction probable en 2015 (données fournies par la DREAL Franche-Comté).

Des APPB (arrêtés préfectoraux de protection de biotope) ont été pris sur certains sites. Ils permettent un statut de protection forte mais ne prévoient pas d'actions de gestion.

Par ailleurs, la DREAL Grand Est a évoqué un projet de Réserve naturelle nationale dans l'Aube (département 10 et en partie le 51).

Cette action est difficile à mettre en œuvre dans un contexte de baisse des populations.



Perspectives

Dévoilé en juillet 2018, le plan biodiversité prévoit la relance de la création d'aires protégées en France. Dans ce cadre, 535 espèces et 119 habitats ont été identifiés au niveau national par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), comme patrimoine pour lequel la France a une responsabilité particulière et dont la conservation par une protection localisée est pertinente. Le Rôle des genêts en fait partie. L'action paraît ainsi toujours pertinente pour l'espèce.

Préconisation : A conserver et à développer.

2.4 Améliorer l'efficacité du réseau des ZPS



Pilote action : Partenaires régionaux du projet

Priorité 2

Objectifs de l'action

- Intégrer l'ensemble des effectifs nicheurs sur des sites en ZPS ;
- Désigner ou ajuster des périmètres de ZPS existantes de tous les sites de présence régulière du râle.

Résultats à la fin du PNA

Lors des enquêtes nationales de 2009, 2014 et 2018, les données avaient mis en évidence le fait que le réseau des ZPS couvre la majeure partie des sites à râles (**tableau V**).

En 2018, 16 ZPS ont constaté la présence de mâles chanteurs, contre 13 en 2017 et 10 en 2016.

La présence de mâles hors ZPS a été anecdotique dans ce plan, il n'a donc pas été proposé de désignation de nouveaux sites en ZPS.

Tableau V : Distribution 2018 des mâles chanteurs dans les ZPS

ZPS	EFFECTIF MINI	EFFECTIF MAXI
Basse vallée de la Seille	1	1
Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette	42	50
Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	4	5
Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys	2	2
Bassin du Drugeon	0	1
Estuaire et marais de la Basse Seine	3	3
Marigny, Superbe, vallée de l'Aube	4	4
Moyenne vallée de l'Oise	7	11
Platier d'Oye	1	1
Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	3	4
Préalpes de Grasse	1	1
Vallée de la Lanterne	1	1
Vallée de la Meuse	5	8
Vallée de la Meuse (secteur de Stenay)	16	17
Vallée de la Saône	5	5
Vallons de la Drésine et de la Bonavette	5	5
HORS ZPS : 21 à 22%	28	31
Total	128	150



Perspectives

Les suivis sur les zones hors ZPS doivent être maintenus pour voir si la désignation d'un site en ZPS ou extension de périmètre qui voit ses effectifs de râles se maintenir d'année en année ne serait pas pertinent.

Préconisation : A conserver en l'état.



Objectif n° 3 : Maintenir ou adopter une exploitation favorable au Rôle des genêts et améliorer les techniques de gestion



Tracteur équipé de barre d'effarouchement (© Romain Bonnet)

3.1 Améliorer l'efficacité des MAEC

Pilote action : Structures locales du plan et opérateurs MAEC



Priorité 1

Objectifs de l'action

Des réflexions ont été engagées dans le cadre du LIFE + Nature Rôle des genêts et de l'écriture de ce PNA pour répondre à 3 objectifs :

- **1. Maintenir des habitats prairiaux :**

Conditionné à des montants très incitatifs pour les niveaux de contrat élevés répondant le plus efficacement aux enjeux écologiques (c.-à-d. fauche tardive).

- **2. Étaler les fauches dans le temps :**

Poursuite d'un objectif de création de «mosaïque de fauche», et donc de zones refuges, de conservation de la diversité floristique et faunistique (espèces à floraison et montée en graines tardives, lépidoptères à développement tardif ou seconde génération, orthoptères...).

A défaut, mise en place des bandes refuges ou mise en défens de zones non fauchées.

- **3. Les techniques de fauche :**

Le but est d'inciter les exploitants à effectuer la fauche à vitesse raisonnable. Il convient plutôt de parler de surface fauchée par heure, que de vitesse d'avancement du tracteur ; une sensibilisation à la fauche centrifuge est également une des techniques capitales à la survie des espèces prairiales.

Cette action se voulait être un moyen de consulter l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en place :

- Des cahiers des charges pertinents ;



- Une présence importante des agriculteurs aux réunions ;
- Une demande forte des agriculteurs sur les MAEC ;
- Une augmentation du nombre de contrats MAEC.

Résultats à la fin du PNA

L'évaluation des mesures agro-environnementales territorialisées conduite en 2011 dans les Basses Vallées Angevines a conclu à leur efficacité relative, puisque ce site est le seul aujourd'hui en France à avoir conservé une population significative de Râles des genêts.

La mesure bande refuge (action 3.2) est un exemple de l'implication du réseau dans l'amélioration de l'efficacité des MAEC.

La Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire a notamment été moteur dans cette évolution des MAEC et a animé des groupes de réflexion sur les mesures zones humides pour un rapportage auprès du Ministère de l'Agriculture.

Les retards dans l'instruction et le paiement des aides agricoles constituent un vrai frein dans l'amélioration du dispositif. De plus, cela nuit considérablement au travail d'animation et de mobilisation réalisé par les acteurs de terrain auprès des agriculteurs.

Perspectives

Les MAEC pourraient être rendues plus efficaces si le cahier des charges des mesures de retard de fauche incluait des éléments relatifs à la vitesse de fauche, l'usage de barres d'effarouchement, la fauche centrifuge ou encore l'interdiction des groupes de fauche ou de l'usage de barres multiples. Ces éléments pourraient d'ailleurs relever de la conditionnalité (appliquée en Normandie) qui soumet les bénéficiaires d'aides de la politique agricole commune au respect des directives communautaires, dont la directive « oiseaux ». Plus largement, une réflexion est engagée sur des MAEC collectives, à l'instar de celles destinées à préserver les populations de Grand hamster d'Alsace ou à lutter contre les espèces exotiques envahissantes dans certains territoires des Pays de la Loire.

Des exemples de réussites existent notamment le programme de conservation mis en œuvre en Écosse. En effet, l'évolution des mesures agro-environnementales avait permis de tripler les effectifs écossais (480 mâles chanteurs en 1993 à 1 289 en 2014) grâce à des pratiques de gestion telles que :

- La mise en place de couverts de végétation **précoces** (orties et autres...) pour offrir des conditions optimales lors de l'arrivée des râles et **tardifs** pour permettre la croissance des jeunes ;
- L'instauration de retard des fauches interdisant le passage avant le 31 juillet et une technique de fauche sympa : centrifuge à vitesse réduite et limitant le matériel à une largeur de barre de coupe simple.

Cette réflexion naissante en est à son premier stade de réflexion et ce travail, avant d'être abouti, nécessite d'être échangé et partagé par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les grands objectifs poursuivis étant de :

- Mieux répartir les dates de fauche en fonction de la localisation précise des oiseaux nicheurs
- Introduire la notion de zone refuge
- Adapter la superficie des zones à faucher pour diminuer la vitesse de disparition des couverts

Le but à poursuivre est de rendre certains éléments, actuellement en recommandation dans les cahiers des charges MAEC, obligatoires : vitesse de fauche, interdiction de groupes de fauche ou de barres multiples, fauche sympa à adopter...

En cette dernière année d'animation du PNA, un travail de réflexion a été mené sur le territoire des Basses Vallées Angevines pour imaginer ce que pourraient être les MAEC de demain.

Préconisation : Développer cette action au travers de mesures collectives de gestion.



3.2 Développer les zones refuge favorables au Rôle des genêts et veiller à l'intégration de la mesure bande refuge dans le futur catalogue des engagements unitaires



Priorité 1

Pilote action : Structures locales

Objectifs de l'action

- Intégrer cet engagement unitaire dans la réforme de la PAC 2014 ;
- Inclure les bandes refuge dans les projets de territoire.

Résultats à la fin du PNA

En 2015, grâce au travail conjoint du LIFE + Rôle des genêts et du PNA en faveur de l'espèce, une nouvelle mesure a pu être proposée dans le dispositif MAEC 2015 : la mesure bande refuge. Elle est complémentaire aux autres mesures surfaciques sur les prairies et en améliore l'efficacité. Ces bandes constituent, en effet, des zones de refuge pour les jeunes râles d'une part mais aussi l'ensemble de l'avifaune prairiale nicheuse, notamment dans les zones où tout est fauché à la même date. Par ailleurs, au-delà du 20 juillet, elles fournissent des zones de refuge et de grossissement des jeunes avant leur migration.

• Cahier des charges mesure bande refuge

Il s'agit d'une mesure linéaire dans un îlot et non localisée dans le dossier PAC dont les caractéristiques sont : mesure de niveau 3 / Combinaison LI_08 / Montant : 0,40€/ml.

Le cahier des charges est le suivant :

- Respect du linéaire de bande refuge pendant la période déterminée : bande de 6 à 9 mètres de large ;
- Respect d'une période de 120 jours de non-intervention comprise entre le 1er avril et le 1er septembre ;
- Interdiction du déprimage précoce ;
- Détermination annuelle de la localisation des bandes refuges, en lien avec la structure compétente nécessitant une certaine souplesse de l'administration.

Il est difficile de dresser un bilan exhaustif de l'application de cette mesure sur l'ensemble du territoire français du fait du retard pris dans le paiement des MAEC. A défaut de retour des autres régions, la structure animatrice n'a pas de données à fournir hors Basses Vallées Angevines. A noter cependant que sur le site des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, la mise en défens a concerné près de 20% de zones à râles.

• Retour d'expérience dans les Basses Vallées Angevines

Après une étude pour tester l'efficacité de ces bandes depuis 2012, la LPO Anjou avait constitué un premier projet de placement des bandes refuges « optimales » sur le territoire en ciblant les secteurs à forts enjeux.

Deux simulations ont été faites :

- Maillage lâche : 63 km de bandes refuges, soit 1 % du territoire ;
- Maillage plus dense : 169 km de bandes refuges, soit plus de 3 % du territoire.

L'objectif fixé pour l'année 2015 était de 75 000 ml de bande refuge engagée, mais le linéaire engagé a été en réalité de 29 911 ml (soit 40 %).

L'idée était d'avoir une gestion globalisée d'un territoire pour obtenir une connexion maximale entre les zones refuges. Le travail étroit avec la profession agricole et notamment la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire a permis de mieux informer les agriculteurs engagés lors des rendez-vous collectifs puis individuels.



Perspectives

Le maintien de ce type de mesure dans la prochaine programmation PAC en une réflexion plus aboutie. Par exemple, en intégrant des zones refuges dans des mesures collectives de gestion (voir action 3.1 « Améliorer les MAEC »).

Préconisation : Développer cette action au travers de mesures collectives de gestion.

3.3 Développer la mise en œuvre de mesures d'urgence hors et dans les périmètres Natura 2000



Pilote action : Partenaires régionaux du projet

Priorité 1

Objectifs de l'action

- Créer un outil pertinent et efficace, facile à mobiliser en cas de besoin ;
- Permettre une couverture maximale pour des parcelles non protégées et concernées par un mâle cantonné.

Résultats à la fin du PNA

Cette mesure a été en partie réalisée par les partenaires dans les périmètres Natura 2000 et parfois hors de ceux-ci (cf. ci-dessous). Les financements ayant permis la mise en place de mesures d'urgence ont eu des origines diverses : DREAL, Agences de l'Eau, financements privés dans le cadre de mesures compensatoires.

- **Retour d'expériences des partenaires dans les périmètres Natura 2000**

Alsace : En 2013 et 2016, l'Alsace a connu un « afflux massif » de râles. Les opérateurs ont donc réagi en lien avec la DREAL concernée (fonds État) pour mettre en place des mesures d'urgence pour 21 à 25 râles des genêts.



Figure 5 : Inondation sur la commune de Briollay (juin 2018 ©LPO Anjou)

Basses Vallées Angevines : En 2018, le site des Basses Vallées Angevines a subi une crue tardive (**figure 5**) début juin (situation récurrente, notamment en 2015 et 2016) qui a fortement impacté la population dans un contexte d'effectifs déjà très bas. La DREAL Pays de la Loire a demandé à la LPO



Anjou et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire de trouver une réponse technique pour permettre de retarder la fauche sur les secteurs où des Râles des genêts s'étaient réinstallés après la crue. L'objectif étant de permettre aux oiseaux de mener à terme une ponte de remplacement (jusqu'à l'envol des jeunes). Suite à une décrue rapide, la LPO Anjou a réalisé de nouveaux comptages nocturnes pour identifier les nouvelles localisations des mâles chanteurs qui ont révélé la présence de plusieurs oiseaux. C'est dans cette situation que le ministère de la transition écologique et solidaire a délégué à la DREAL une enveloppe de 50 000 € pour mettre en place des mesures d'urgence de non-destruction du couvert.

Cette enveloppe exceptionnelle a permis de proposer des contrats aux agriculteurs volontaires pour retarder la fauche au 15 septembre (1^{er} septembre dans les zones de pâturage commun) contre une indemnisation de 500 euros par hectares. Grâce à l'animation et à la sensibilisation des agriculteurs engagés depuis des années en faveur du rôle, et malgré les dysfonctionnements sur les contrats MAEC en cours, les surfaces proposées de manière volontaire par les agriculteurs étaient supérieures à l'enveloppe disponible.

La LPO Anjou a aussi mené un travail cartographique de priorisation des zones les plus pertinentes à maintenir non fauchées : à 200 m maximum du point d'écoute du mâle et formant un ensemble cohérent. Ce travail a servi de base pour la définition des contrats. Ces contrats ont été passés entre les agriculteurs et l'État, par l'intermédiaire de l'ADIAC : Association pour le développement, l'information, l'assistance et le conseil en informatique (**Annexe IV : rapport de l'ADIAC sur la mise en œuvre de mesure d'urgence dans les BVA en 2018**), association couramment utilisée pour les achats groupés de fourrage. Plus de 90 hectares ont été contractualisés en près de 10 jours par une quinzaine d'exploitants volontaires. Les règlements de ces contrats ont pu être envoyés par l'ADIAC dès la mi-octobre, soit 3 mois après les engagements.

Franche-Comté : Il s'agit ici de la mise en œuvre d'un programme régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles porté par la LPO Franche-Comté depuis 2011 : Courlis cendré, Vanneau huppé, Rôle des genêts, Pipit farlouse, Tarier des prés, Bécassine des marais, Marouette ponctuée. Un partenariat avec le PNR du Haut Jura et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (dans le bassin du Dugeon) a été mis en place en 2014 pour des mesures en faveur du rôle par la signature de conventions avec 3 agriculteurs. Au total, 3 mâles chanteurs étaient concernés pour un total de 5,4 ha contractualisés pour un montant de 1915,20 € d'indemnisations. Les conditions suivantes étaient demandées : fauche tardive au 15 août sur des secteurs hors MAEC avec fauche centrifuge, vitesse de fauche réduite à 8-6 km/h, utilisation d'une barre effarouchement et pas d'agitation du fourrage au minimum 10h après la fauche.

Les financements du programme général viennent de différentes sources : État, Région, Département, partenaires privés, fondations (Fondation Nature et Découvertes notamment).

Centre-Val de Loire : Les mesures d'urgence ont bénéficié à un petit effectif de 2 à 5 rôles entre 2013 et 2018. Le cahier des charges impose l'absence de fauche ou pâturage entre avril et fin août. Environ 6000 € ont été débloqués chaque année grâce à la contribution financière d'une Fondation (Lisea Biodiversité) entre 2013 et 2017 et la participation d'un partenaire privé comme EDF en 2018.

- **Retour d'expériences des partenaires hors périmètres Natura 2000**

Alsace : En 2013, sur un site occupé à Schwenheim.

Picardie : Le CEN Picardie met régulièrement en œuvre des mesures d'urgence dans les périmètres Natura 2000. En 2013, ce partenaire a eu l'occasion de mobiliser 2 mesures d'urgence hors N2000 sur le secteur de Travecy-Achery-Mayot avec les fonds Enertrag, pour 2 nichées potentielles par 2 agriculteurs pour un total de 6 ha et un montant de 1259 €.



Perspectives

Les mesures d'urgence sont un outil essentiel et permettent de répondre avec une certaine souplesse administrative et technique au besoin de protection de potentielles nichées sur des parcelles non engagées ou insuffisamment protégées par une MAEC. Par manque de temps, l'équipe animatrice en place n'a pas pu compiler l'ensemble des dispositifs existants en région.

Préconisation : Développer cette action au travers d'une doctrine sur les mesures d'urgence.

3.4 Évaluer le dispositif des jachères comme outil permettant la préservation de l'espèce



Pilote action : LPO Champagne-Ardenne

Priorité 2

Objectif de l'action

- Produire une étude pour la fin du plan démontrant l'utilité ou non des jachères pour le Rôle des genêts et plus généralement pour l'avifaune prairiale.

*L'expression « jachères et autres couverts en herbe du même type » serait ici plus appropriée pour prendre en compte les parcelles engagées en MAEC dans Couver07 et qui sont déclarées en prairies temporaires. Le taux de gel est passé à 0 % en 2008 mais de nombreuses parcelles sont maintenues en gel dans quelques vallées et notamment en Champagne-Ardenne.

Résultats à la fin du PNA

Lors de la rédaction du 2^e PNA, la LPO Champagne-Ardenne s'était portée volontaire pour animer cette action car elle était la région la plus concernée par ce type de mesures. Mais elle n'a pas pu la mettre en œuvre faute de déclinaison régionale dans l'Est qui aurait pu permettre de mobiliser des financements pour réaliser cette étude. De plus, la LPO Champagne Ardennes n'est pas opératrice Natura 2000.

Si des observations de cantonnement de râles en jachères ont eu lieu entre 2014 et 2018 en Champagne-Ardenne, les difficultés pour obtenir les données sur la contractualisation MAEC ne permettent pas d'aller beaucoup plus loin. En outre la contractualisation sur ce type de milieux a fortement régressé et les jachères sont de moins en moins présentes, l'avenir même de ce couvert est incertain donc une analyse de cet habitat comme zone favorable pour le rôle ne semble plus pertinente et ce d'autant plus que les effectifs de râles sont faibles.

Il n'est donc pas possible de réaliser un bilan de cette action.

Perspectives

Avenir du couvert incertain et diminution des contractualisations. Cette action ne semble pas prioritaire ou même pertinente.

Préconisation : Action à supprimer.



Objectif n° 4 : Améliorer les connaissances sur la biologie et les besoins de l'espèce



Formation sur la bioacoustique 2017 (© LPO Anjou)

4.1 Mettre en place un suivi annuel de la population

Pilote action : Équipe animatrice et porteurs du projet en local



Priorité 1

Objectifs de l'action

- Établir un protocole national partagé ;
- Connaître l'évolution du nombre de mâles chanteurs et de leur distribution ;
- Déterminer la situation des mâles chanteurs (statuts des zones de présence, habitats...).

Résultats à la fin du PNA

Cette action est certainement la plus aboutie de tout le PNA du fait de la forte mobilisation du réseau sur la question des suivis depuis de nombreuses années, héritage de l'ancien PNA.

Le protocole de suivi avait été discuté lors des journées techniques de 2016 en Anjou pour déterminer si les comptages devaient se dérouler de la même manière sur tous les sites à rôles sachant que certains sites ne contactaient plus d'individus depuis quelques années. Il a été décidé que les sessions de comptage nocturnes s'effectueraient de façon concertée dans tous les sites accueillant ou ayant accueilli du rôle et que l'utilisation de la repasse devenait la norme.

A l'issue de ces échanges, il a été acté que les protocoles demeureraient inchangés car bien adaptés et diffusés largement sur le blog des partenaires PNA dans l'onglet suivi. Le protocole est accessible sur le lien suivant : <https://partenaires-pna-raledesgenets.blogspot.com/p/suivi-rale-des-genets.html>. Pour plus d'interactivité, un fichier en ligne avait été proposé afin de voir l'évolution de l'arrivée des Rôles des genêts en France.



ENQUÊTE NATIONALE 2018 : Estimation du nombre de mâles chanteurs de Rôle des genêts en France

Dans le cadre du plan national d'actions en faveur du Rôle des genêts (pilote par la DREAL des Pays de la Loire), nous souhaitons comme chaque année pouvoir estimer la taille de la population de Rôle des genêts en France. Cette année 2018 revêt un caractère particulier puisqu'il s'agit de la 7ème enquête nationale.

Je vous sollicite donc pour connaître les effectifs dont vous avez connaissance pour la saison 2018 sur vos territoires. Afin de faciliter l'exploitation des données je vous demanderai de bien vouloir compléter le formulaire en ligne qui est une synthèse au niveau départemental. Aussi, si vous suivez l'espèce sur plusieurs départements, je vous remercie de bien vouloir compléter plusieurs formulaires par département concerné.

De plus, si aucun Rôle des genêts n'a été contacté sur votre département, il est néanmoins important pour nous que vous remplissiez ce formulaire pour le spécifier (ce sera encore plus rapide à saisir). Surtout en cette année d'enquête nationale, où il est particulièrement intéressant de pouvoir mesurer également « l'effort de prospection » réalisé.

Si vous n'êtes plus (pas) en charge de la synthèse des données ("référént départemental"), merci de nous en informer par mail avec les coordonnées de votre successeur. De même, si vous pensez que d'autres structures sont plus à même de renseigner cet état des lieux départemental, serait-il possible de nous transmettre leur(s) coordonnées(s).

Je suis à votre disposition pour toutes questions ou remarques éventuelles et n'hésitez pas à me contacter directement si besoin à l'adresse suivante : samuel.havet@lpo-anjou.org

Merci d'avance pour votre participation.

Samuel HAVET
LPO Anjou

Le nom et la photo associés à votre compte Google seront enregistrés lors de l'importation des fichiers et de l'envoi de ce formulaire. Vous n'êtes pas le propriétaire du compte pna.raledesgenets@gmail.com ? [Changer de compte](#)

*Obligatoire

Figure 6 : Extrait du formulaire en ligne

2012, 2013, 2016 ou encore 2018 ont touché le site des BVA, bastion de la population en France, impactant de manière catastrophique les effectifs nationaux de rôle. Des sites de report ont parfois permis aux rôles d'effectuer leur reproduction sur des sites habituellement moins fréquentés. Mais certaines années, comme en 2016, l'ensemble des zones alluviales était touché ne permettant pas aux rôles d'effectuer une ponte de remplacement.

L'équipe animatrice a envoyé chaque année un mail aux coordinateurs régionaux et au réseau pour rappeler les suivis à mener. L'évolution a surtout consisté à proposer [un formulaire de données en ligne](#) (cf. **figure 6**) depuis 2016 afin de récolter les données définitives des coordinateurs régionaux. Un soin particulier a été apporté lors des enquêtes nationales de 2014 et 2018 pour inciter les partenaires à prospecter plus largement les sites actuels et historiques.

Les données ont fait l'objet d'une analyse chaque année et ont été incrémentées aux données antérieures.

Si la mobilisation du réseau de partenaires est de plus en plus forte, la dynamique de population de Rôle des genêts n'en est, hélas, pas le reflet.

La chute est vertigineuse avec la perte de plus de 90% des effectifs en 40 ans (cf. **figure 7 et Tableau VI**).

Il est à signaler que de nombreuses inondations tardives :

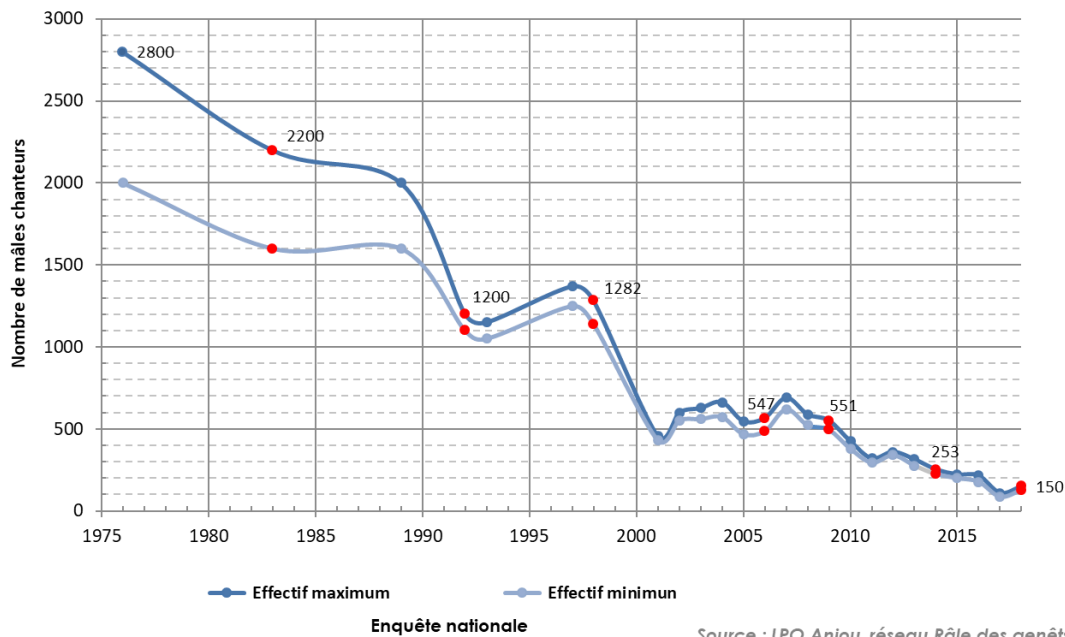


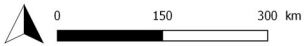
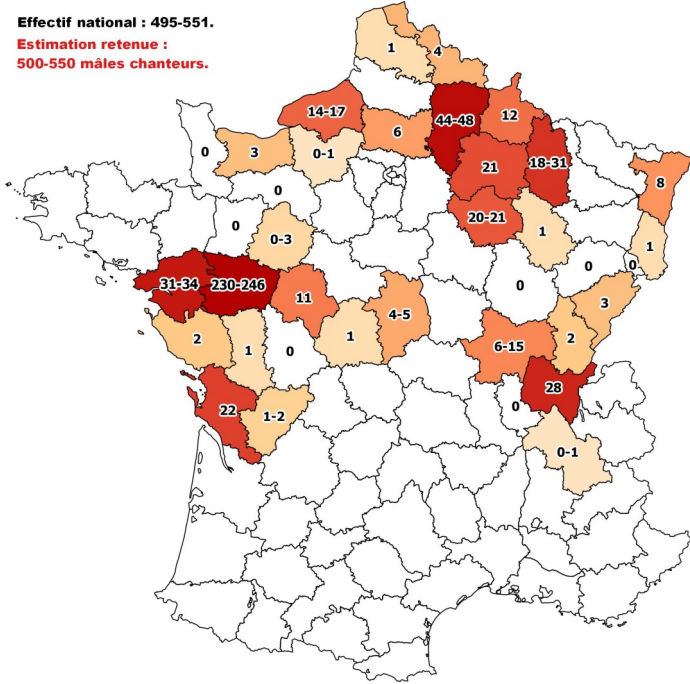
Figure 7 Evolution de la population de mâles chanteurs de Rôle des genêts depuis les années 70 en France

Tableau VI : Estimation des effectifs nationaux de mâles chanteurs de Rôles des genêts.

Années	1983-84	1991-92	1998	2006	2009	2014	2015	2016	2017	2018
Totaux nationaux (arrondis)	1600-2200	1100-1200	1140-1300	490-560	500-550	230-255	195-225	178-215	87-109	128-150

Estimation départementale du nombre de mâles chanteurs de Râle des genêts (Crex crex) en France.

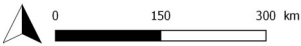
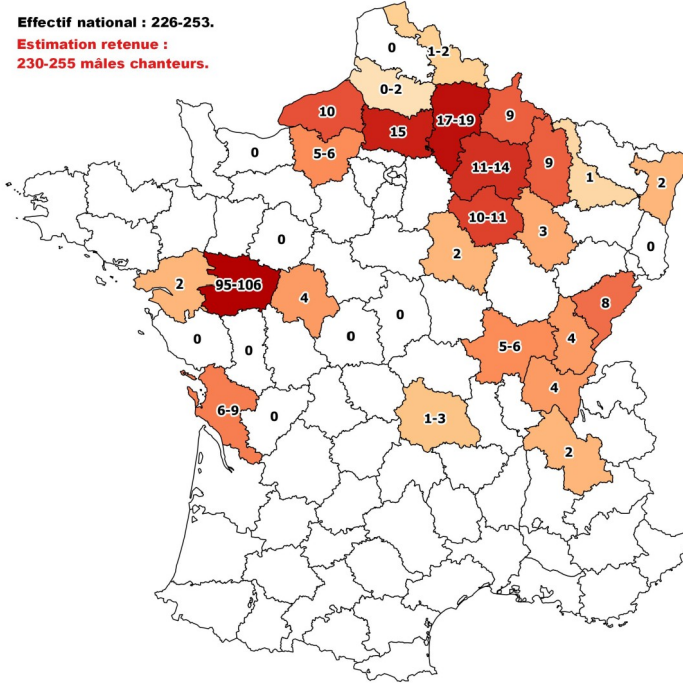
Effectif national : 495-551.
Estimation retenue : 500-550 mâles chanteurs.



Source : réseau national Râle des genêts.

Estimation départementale du nombre de mâles chanteurs de Râle des genêts (Crex crex) en France.

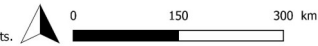
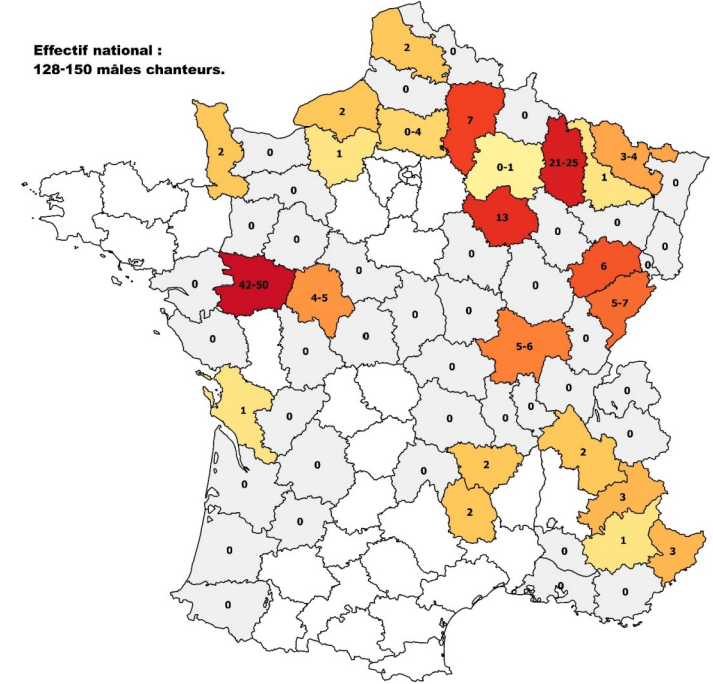
Effectif national : 226-253.
Estimation retenue : 230-255 mâles chanteurs.



Source : réseau national Râle des genêts.

Estimation départementale du nombre de mâles chanteurs de Râle des genêts (Crex crex) en France.

Effectif national : 128-150 mâles chanteurs.



Source : réseau national Râle des genêts.

Figure 8 : Cartes de répartition de mâles chanteurs de Râle des genêts lors de 3 enquêtes nationales : 2009, 2014 et 2018

Les cartes ci-dessus (*figure 8*) parlent d'elles-mêmes, si la population de râles diminue partout en France, les effectifs sud/ouest semblent plus impactés que ceux du nord/est. L'importance d'une déclinaison PNA en faveur du râle devient prégnante dans l'est.

Perspectives

Les suivis sont le seul moyen de connaître les territoires effectivement propices au râle et de juger si les effectifs de râles se maintiennent ou non. Corrélées à des recherches poussées pour améliorer les connaissances sur l'espèce, ces données permettent d'appréhender l'efficacité des mesures de conservation prises pour le râle.

Préconisation : A poursuivre.

4.2 Développer des protocoles de référence



Pilote action : Équipe animatrice et partenaires du projet

Priorité 1

Objectifs de l'action

- Synthétiser des protocoles français et européens ;
- Faire valider les protocoles de référence par des organismes de recherche ;
- Les appliquer avant la fin du programme.

Résultats à la fin du PNA

Cette action est en partie aboutie avec la validation des protocoles de suivis lors des journées techniques de mai 2016 et la production de protocole sur les suivis par bioacoustique (*Annexe V : CR formation bioacoustique*).

La bioacoustique est une technique permettant d'identifier un individu d'une espèce à partir de ses émissions sonores. L'intérêt est de marquer un individu sans le capturer et donc, de diminuer les dérangements et le stress pour les animaux suivis. Les enregistrements peuvent être passifs ou actifs (cas qui a mobilisé le plus de partenaires). La proposition de protocole est basée sur les avancées de Thierry Lengagne et de l'ONCFS en Bourgogne qui avait mis en place un logiciel permettant de discriminer et individualiser les chants des mâles. La prise de sons est réalisée à l'aide d'un micro omnidirectionnel et d'un enregistreur, lorsque les conditions le permettent (nuit sans vent ni pluie, éloignement d'une route, etc...)

L'ensemble des partenaires valide le protocole pour réaliser les suivis avec l'avantage d'avoir un outil partagé. De plus, des interactions ont eu lieu avec d'autres Plans nationaux : Phragmite aquatique, Barge à queue noire ... facilitant les échanges sur les études à mener et les répercussions que cela pourrait avoir en terme de mise en œuvre de mesure de conservation (exemple de l'étude sur les milieux à reconquérir dans le cadre du PNG Barge à queue noire cf. action 1.1 et qui bénéficie au Râle des genêts).

Perspectives

Développer des protocoles concertés sur des thématiques diverses (cf. 4.6) doit perdurer avec le réseau râle car cela permet d'avoir une vraie démarche concertée à l'échelle nationale voire plus avec l'intégration de partenaires belges et irlandais à ces échanges. La création d'une base de données nationale est envisagée dans le cadre d'un programme scientifique plus complet proposé par la structure animatrice du plan aux services de l'État (voir action 4.6 « Améliorer les connaissances en lien avec les organismes de recherche »).

Préconisation : A poursuivre et prévoir un temps d'animation plus conséquent.



4.3 Réaliser l'évaluation et le bilan des actions du PNA



Pilote action : Équipe animatrice et partenaires locaux

Priorité 1

Objectifs de l'action

- Réaliser un état des lieux annuel, à mi-parcours et à la fin du PNA ;
- Ajuster le PNA en fonction des décisions du COPIL.

L'atteinte de cet objectif dépend particulièrement de l'implication du réseau et de sa capacité à faire remonter à la coordination nationale les éléments techniques et scientifiques permettant de dresser le bilan des actions.

Résultats à la fin du PNA

Un bilan technique et financier a été soumis chaque année à la validation de la DREAL coordinatrice et aux membres du COPIL. Une évaluation a eu lieu à mi-parcours et a été rédigée et présentée aux membres du COPIL de janvier 2016. Cette évaluation a acté que ces actions 1.3, 1.5, 1.6 et 3.4 étaient obsolètes, que les objectifs des actions 1.2, 2.3, 4.4 et 4.7 pourraient difficilement être atteints du fait de facteurs extérieurs au plan. L'accent a donc porté sur l'animation du plan et sur l'organisation de journées techniques ainsi que l'élaboration d'un programme scientifique.

Perspectives

Action chronophage. C'est une action présente dans tous les plans d'actions.

Préconisation : C'est une action incompressible de tous les plans d'actions. A conserver en l'état.

4.4 Réaliser un bilan des études sur le Rôle des genêts pendant la période de reproduction



Pilote action : Équipe animatrice

Priorité 2

Objectifs de l'action

- Améliorer les connaissances et leur accessibilité des études sur la reproduction du râle, sur la migration ou encore l'hivernage ;
- Créer un réseau de personnes ressources en France et en Europe sur la problématique du Rôle des genêts.

Résultats à la fin du PNA

Cette action n'a pas pu être mise en œuvre.

La question avait été posée lors du COPIL national de janvier 2016 de rédiger un ouvrage collectif national. Le manque de temps et de financements dédiés n'a pas permis de réaliser l'étude en question. D'autres actions prenant plus d'ampleur, elle n'a pas été jugée prioritaire.

Perspectives

Cette action reste tout à fait pertinente en l'état.

Préconisation : A conserver et à mettre en priorité 1.



4.5 Étudier l'évolution de la flore et des habitats



Pilote action : Équipe animatrice et porteurs du projet en local

Priorité 2

Objectifs de l'action

- Comprendre les besoins de l'espèce concernant le couvert végétal pour se cantonner, se nourrir, se reproduire et élever ses jeunes ou encore faire une halte migratoire ;
- Appréhender l'évolution de la qualité fourragère du foin en fonction de la date de fauche (échanges avec l'INRA et les chambres d'agriculture) sur les différents secteurs proposés par le rôle.

Les résultats de l'étude devaient contribuer à la mise en œuvre des différentes actions de l'objectif 3, c'est-à-dire, la proposition de mesures de gestion favorables aux oiseaux prairiaux et le maintien des mesures pertinentes en place.

Résultats à la fin du PNA

Une étude a été réalisée dans le cadre du programme LIFE sur le Rôle des genêts et avait abouti à établir un protocole commun à 3 sites en Picardie, en Charente et en Anjou. L'étude synthétisée par la LPO France est actuellement en ligne sur le blog (*Annexe VI : étude du couvert végétal optimal pour l'installation du rôle*).

Perspectives

Cette action mériterait d'être poursuivie en lien avec des organismes de recherche notamment concernant les impacts du réchauffement climatique sur l'évolution du couvert végétal voire la disponibilité de l'habitat qui en découle. L'objectif d'améliorer les connaissances sur l'évolution de la qualité du foin en fonction des dates de fauche reste également pertinente.

Préconisation : A conserver et à développer.

4.6 Améliorer les connaissances en lien avec les organismes de recherche



Pilote action : Équipe animatrice

Priorité 2

Objectifs de l'action

- Créer un réseau avec le monde scientifique voire créer un conseil scientifique ;
- Valider les actions et protocoles ;
- Faire avancer les outils de la recherche sur l'avifaune prairiale en général et par exemple, contribuer à l'amélioration des systèmes de radiopistage pour les suivis sur le rôle.

Résultats à la fin du PNA

Lors des derniers comités de pilotage du PNA, les membres ont fait ressortir que les nombreuses lacunes de connaissances, toujours d'actualités, sont un frein majeur pour l'amélioration des mesures de conservation de l'espèce. Un besoin collectif d'acquérir de nouveaux éléments de connaissance, avant que les effectifs de rôles en France ne le permettent plus, a émergé au sein du réseau. La LPO Anjou, en lien avec l'ensemble des acteurs du PNA, souhaite donc mettre en place un programme scientifique ambitieux mettant en œuvre des opérations innovantes et s'appuyant notamment sur le développement des nouvelles technologies (balises satellites, bioacoustique) à l'échelle nationale.



- **Les thèmes de recherche**

Il ressort des éléments bibliographiques que le râle est une espèce à stratégie de vie « rapide » caractérisée par une très faible survie inter-annuelle (de l'ordre de 20-30% selon les références) et une forte fécondité. Ces espèces ont une dynamique qui est très largement dépendante de la fécondité pour leur renouvellement. Ceci induit qu'une succession de plusieurs années de mauvaise reproduction peut conduire à un déclin extrêmement rapide des populations et à leur extinction. Au contraire, une succession de bonnes années peut permettre de restaurer des populations conséquentes en peu de temps. Dans l'ordre de priorité des actions de gestion, et donc de connaissances nécessaires à une gestion optimale, il semble donc important de mettre la fécondité en premier, puis le recrutement et enfin la survie.

- Fécondité : l'objectif en termes de gestion doit être d'assurer la meilleure fécondité possible. Quelles connaissances peuvent donc manquer pour améliorer cette gestion ?
- Recrutement : Question du devenir des jeunes produits localement et de la contribution d'autres populations à la population française ? (importance des mesures locales ?)
- Survie : Question des facteurs influencent la survie de l'espèce ?

- **Les moyens d'actions**

Pour répondre à une grande partie des questions listées ci-dessus, le croisement de différentes techniques pourra être mis en œuvre.

Le suivi satellitaire

- Localiser et caractériser les parcelles sur lesquelles la reproduction se déroule
- Caractériser la phénologie de reproduction et ses déterminants
- Analyser le lien entre postes de chant et localisation des nids
- Analyser le lien entre phénologie du chant et des pontes
- Analyser le lien entre mesures de gestion et survie adultes/juvéniles
- Caractériser les déplacements des individus (échanges pop, mobilité locale, « domaine vital », fidélité site, recrutement, survie, migration, hivernage, inondations, date d'arrivée/départ, utilisation « zones refuge », fauches, 2nde nichée, etc.)

Le suivi bioacoustique

- Analyser le lien entre postes de chant et localisation des nids
- Analyser le lien entre phénologie du chant et des pontes
- Analyser le lien entre mesures de gestion et survie adultes/juvéniles
- Caractériser les déplacements des individus (échanges pop, mobilité locale, fidélité site, recrutement, survie, migration, inondations, date d'arrivée mâle)
- Tester l'attractivité de signaux acoustiques (chants ou cris) pour guider les reproducteurs vers des parcelles dont la gestion est maîtrisée

Le suivi de l'entomofaune

- Analyser la disponibilité alimentaire des espèces proies (phénologie, etc.)

Le suivi agronomique

- Analyser la valeur agronomique des parcelles bénéficiant de mesures de gestion en faveur de l'espèce (fauche tardive etc)

Expérimentation du suivi par drone avec caméra thermique

- Expérimenter cette technique pour la détection des oiseaux

En cas de résultat positif, plusieurs objectifs peuvent être poursuivis avec cette méthode :

- Localiser précisément les nids
- Caractériser la phénologie de reproduction et ses déterminants (taille de ponte, prédation, échec/réussite, etc.)
- Caractériser précisément les habitats
- Localiser les individus pour la capture et la pose de balises satellites
- Analyser le lien entre postes de chant et localisation des nids
- Analyser le lien entre phénologie du chant et des pontes



La période de réalisation d'un programme scientifique d'une telle envergure est envisagée pour une durée de 5 ans. Il est prévu de recruter un thésard, sur une durée minimale de 3 ans, pour réaliser les suivis et analyser les résultats.

Les résultats escomptés ont pour vocation majeure de déterminer les actions concrètes qui pourraient être mises en œuvre en faveur du rôle.

- **Détails du projet**

Acquisition de matériel

- balises satellites + abonnement (balises Icarus / Argos à préciser ultérieurement)
- enregistreurs (enregistreurs actifs et passifs)
- matériel pour les opérations de terrain (filets, perches, nasses, biocénomètre, etc.)
- logiciels pour l'analyse des sons

Mise en place et réalisation des actions

- recherche et analyse bibliographiques, définition et mise en œuvre des protocoles, etc.
- réalisation des diverses opérations de terrain (préparation matériels, autorisations, etc.)
- animation de réseau, communication, réunions, achat du matériel, etc.
- gestion de projet et recherche de financements complémentaires
- développement de nouveaux partenariats (pays étrangers, collaboration avec d'autres laboratoires de recherche, etc.)

Synthèse et analyse des données

- rédaction d'une thèse présentant les résultats du programme
- pour chaque année, rédaction d'un bilan d'activités présentant l'état d'avancement du programme

Perspectives

Elles sont multiples. Si ce programme voit le jour, il pourrait tout aussi bien être intégré à un programme LIFE en faveur du Rôle des genêts ou un Interreg* avec d'autres pays qui souhaiteraient étudier le rôle. Natagora, importante association naturaliste en Belgique, et le Parc National d'Irlande seraient des partenaires privilégiés dans ce cas.

* *Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Interreg> consulté le 25 juin 2019).*

Préconisation : A conserver et à développer en mettant une priorité 1.

4.7 Améliorer les connaissances sur les sites d'hivernage

Pilote action : Structures animatrices Natura 2000



Priorité 2/3

Objectifs de l'action

- Améliorer des connaissances sur les sites d'hivernage africains ;
- Mettre en place un partenariat entre associations françaises et africaines ;
- Mettre en place d'un suivi des effectifs dans les quartiers d'hivernage ;
- Mettre en œuvre de mesures de préservation de ces sites.

Résultats à la fin du PNA

Cette action n'a pas été mise en œuvre.

Le manque de financements est déterminant pour réaliser cette action et n'étant pas prioritaire, il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs avant la fin du plan. Cependant, au travers du



programme scientifique qui a été proposé, des râles pourraient être équipés de balises satellites avant 2020 et apporter un grand nombre de réponses sur les zones d'hivernage et la migration.

Perspectives

Il serait pertinent de maintenir des liens avec les organismes de recherche (notamment CNRS de Montpellier) et, ainsi, rester vigilants au développement de nouvelles technologies qui permettraient d'équiper des râles et les suivre en migration. Et pourquoi pas mutualiser avec d'autres PNA qui souhaiteraient faire le même type d'études...

Préconisation : A conserver mais en priorité 3.



Objectif n° 5 : Favoriser la prise en compte des enjeux de conservation du Rôle des genêts dans les politiques locales, les autres plans, programmes ou projets et améliorer la diffusion de l'information sur l'espèce



Journées Techniques en Anjou 2016 (© LPO Anjou)

5.1 Créer et animer un réseau de référents régionaux et départementaux



Pilote action : Équipe coordinatrice

Priorité 1

Objectifs de l'action

- Conforter un réseau national pour travailler sur le Rôle des genêts ;
- Améliorer la diffusion des informations et la mise en œuvre du plan ;
- Désigner un référent par structure intégré en tant que membre du comité de pilotage ;
- Veiller à la circulation des informations de la base à la tête du réseau et vice-versa ;
- Animer le réseau pour se concerter sur les suivis et créer une émulation ;
- Mettre en œuvre de temps d'échanges du réseau ;
- Créer des outils de communication : serveur FTP, dropbox ou google drive, contenant l'ensemble des documents du plan, et notamment les comptes rendus des réunions locales et nationales.

Résultats à la fin du PNA

- **Comité de pilotage**

Le comité de pilotage national avait été mise en place suite aux différents échanges lors des réunions de concertation d'élaboration du document national en 2012-2013.



Pour pallier les éventuels changements de personnels, ce ne sont pas des individuels mais des structures qui ont été retenues :

- Partenaires institutionnels
 - la DREAL Bourgogne Franche-Comté,
 - la DREAL Grand Est,
 - la DREAL Nouvelle-Aquitaine
 - la DREAL des Pays de la Loire, coordinatrice du plan,
 - le Ministère de la Transition écologique et solidaire
 - le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - le MNHN
 - le CNPN
 - la LPO Champagne-Ardenne
 - la LPO France
 - la LPO Franche-Comté
 - la LPO Isère
 - le CEN Bourgogne
 - le CEN Picardie
 - le CPIE Touraine Val de Loire
 - l'EPTB Saône et Doubs
 - le CPIE Meuse
 - le GONm
 - le GON
- Partenaires agricoles
 - la Chambre d'Agriculture de l'Aube
 - l'APCA
 - le PNR des Boucles de la Seine
 - le PNR Loire-Anjou-Touraine
- Partenaires techniques et scientifiques
 - la LPO Alsace
 - la LPO Anjou, structure animatrice du plan
 - la RNN Estuaire de la Seine
 - l'ONCFS (CNERA Avifaune Migratrice)
 - l'Université d'Angers

A noter que si la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire n'était pas membre identifié du COPIL, son investissement dès le début du PNA dans la problématique de conservation du Rôle des genêts en a fait un partenaire incontournable. De ce fait, elle était invitée systématiquement au COPIL.

● Structuration du réseau

En repartant du listing des participants aux données rôles au niveau national et des contributeurs à la rédaction du plan, une trame de réseau a vu le jour fin 2014. Le réseau est passé de 88 membres identifiés au démarrage du plan à 200 en cette fin de plan (*figure 9*). A noter l'implication de 2 partenaires européens belge et irlandais et celles d'une dizaine de bénévoles dans le réseau depuis le début du plan.

En fonction de la localisation des Journées Techniques les collectivités concernées étaient plus ou moins investies.

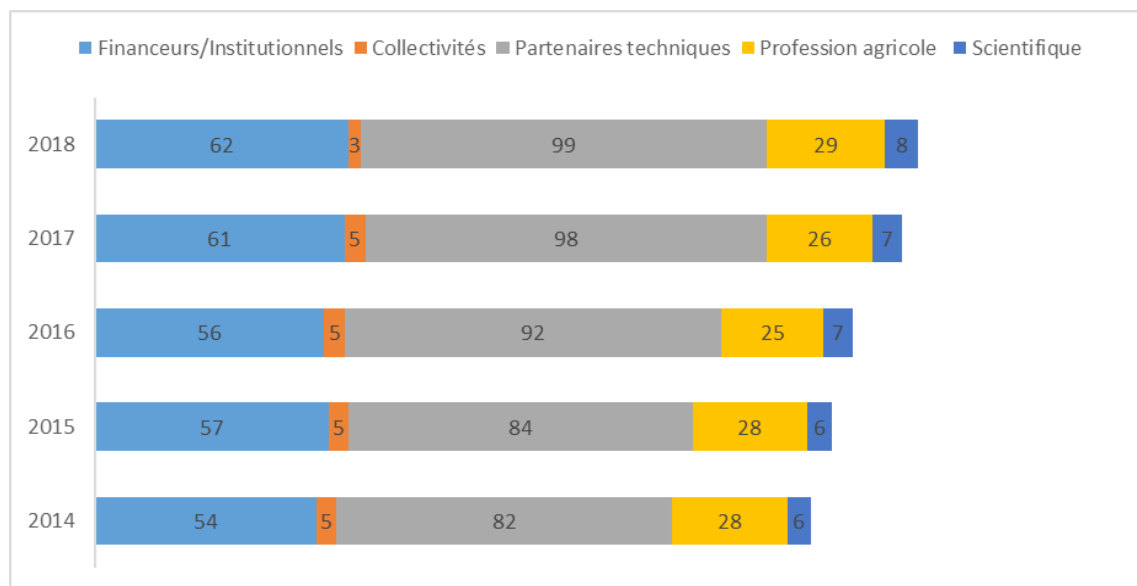


Figure 9 : Répartition des qualités des membres du réseau



- **Création d'une adresse mail PNA**

Le bilan du précédent PNA avait mis en évidence la nécessité de communiquer entre professionnels concernés par la conservation du Rôle des genêts. Par ailleurs, une adresse consultable par l'ensemble de l'équipe animatrice (DREAL coordinatrice et structure animatrice) semblait pertinente. Depuis le mois de décembre 2014, il est donc possible de contacter les membres de l'équipe animatrice grâce à l'adresse pna.raledesgenets@gmail.com. Cette adresse permet l'accès à Google Drive© et donc le partage de documents avec l'ensemble des partenaires.

L'adresse mail créée contourne les problèmes d'envois multiples souvent rencontrés avec les mails en .org et permet d'informer l'ensemble des partenaires en simultanée des actualités du PNA : diffusion de documents, lancement de la saison, premiers résultats début juin ou encore création d'un fichier partagé concernant les comptages.

- **Création d'un blog dédié aux professionnels et au réseau**

Pour des problèmes de propriétés intellectuelles, il n'a pas été possible de mettre en place un réseau extranet sur le site PNA / LIFE (<http://www.rale-des-genets.fr/>) créé par la LPO France lors du précédent PNA. En attendant, un blog a été créé et n'est accessible qu'aux partenaires du PNA Rôle des genêts <http://partenaires-pna-raledesgenets.blogspot.fr>

Ce blog est **une plateforme d'échanges de données**, de bibliographie (France, Europe...), d'actualités sur la thématique Rôle des genêts mais aussi connexes comme les milieux ou oiseaux prairiaux. À terme, il regroupera également toutes les informations sur les déclinaisons Rôle des genêts existantes en France.

Si dans un premier temps était prévue une plateforme d'échanges privée, il a été décidé de l'ouvrir au plus grand nombre.

Après validation de la DREAL coordinatrice, ce blog a officiellement ouvert en février 2015 et à la date du 1^{er} juin 2015, le blog avait déjà dépassé les 500 consultations.

- **Temps d'échanges du réseau**

Tableau VII : Les principaux temps forts nationaux du réseau

Dates	Lieu	Thématique	Nombre de participants
Décembre 2014	Anjou	COFIL interrégional Grand Ouest : réunion de lancement du PNA	13
Mars 2015	Bourgogne	COFIL interrégional Grand Est : réunion de lancement du PNA	30
Janvier 2016	Paris	Comité de pilotage National	15
Mai 2016	Anjou	Journées techniques : Suivis naturalistes et accompagner les démarches agricoles pour la préservation de la biodiversité	28
Novembre 2016	Lac du Der	Journées techniques : Développer les suivis bioacoustiques	32
Novembre 2016	Lac du Der	COFIL interrégional Grand Est	30
Avril 2017	Bourgogne	Journées techniques : Formation sur les suivis bioacoustiques	21
Janvier 2018	Paris	Comité de pilotage National	
Mars 2018	-	COFIL interrégional Grand Est	-
Mai 2018	Val de Loire	Journées techniques : les programmes ailleurs en Europe et développement d'un programme scientifique	22
Mai 2018	Val de Loire	COFIL interrégional Grand Ouest	21
Mai 2019	Meuse	Journées techniques régionales du réseau Grand Est	20



- **Mise en place des journées techniques**

Suite aux différents séminaires qui avaient eu lieu lors du programme LIFE + Nature en faveur du Rôle des genêts 2011-2015, le réseau souhaitait avoir des temps d'échanges pour mettre en œuvre des démarches cohérentes au niveau national.

Le plus souvent couplées à des comités de pilotage interrégionaux ou nationaux, ces journées techniques ont permis de découvrir les actions des uns et des autres en faveur des milieux prairiaux et de mener des réflexions sur des thématiques particulières comme la bioacoustique par exemple. Sur un format de 2 jours alternant échanges en salle et sorties de terrain, le retour des participants a été très positif et a véritablement permis de faire émerger une dynamique de réseau.

- **Lien avec les autres programmes**

- **Plan de gestion de la Barge à queue noire** : les enjeux concernant les sites de reproduction des Rôles des genêts et les sites en passage migratoire des Barges à queue noire se rejoignent sur certains secteurs tels que le Val de Saône et les Basses Vallées Angevines. Dans la continuité des échanges des années précédentes, le travail de synergie entre le PNA en faveur du rôle et le Plan National de Gestion en faveur de la Barge à queue noire s'est poursuivi. En effet, en 2017 et 2018, des suivis ont été coordonnés entre le Marais poitevin et les BVA, en collaboration avec la FDC85, la LPO France, l'ONCFS, l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, la FDC49 et la LPO49. Ces suivis simultanés permettent de disposer d'indications sur le flux de la migration pré-nuptiale des Barges (pour plus d'informations, consulter le site Internet dédié au PNG Barge à queue noire : <http://www.plan-bqn.fr/>)
- **PNA Phragmite aquatique** : le réseau est également investi dans la préservation du Phragmite aquatique et contribue aux actions de la déclinaison régionale du PNA, notamment lors du baguage de fauvettes paludicoles en migration dans les Basses Vallées Angevines. Ce travail de suivi ainsi que les actions de maintien d'habitats favorables en période migratoire (notamment par le soutien de la mesure MAEC bande refuge) permettent d'enrichir le réseau du PNA par les échanges et par retour d'expériences.
- **LIFE Prairies bocagères** : l'association belge Natagora, qui gère des espaces protégés, s'est impliquée dans le réseau rôle lors des Journées Techniques dès 2016, et porte actuellement un projet Life consacré aux prairies bocagères. Il a été particulièrement instructif d'avoir un retour d'expériences sur le projet Life Prairies bocagères, que ce soit en terme de montage de dossier qu'en gestion des prairies (pour plus d'informations, consulter le site Internet du Life : <http://www.lifeprairiesbocageres.eu/>)
- **Les liens avec l'Irlande** (National Parks and Wildlife Service) se sont également consolidés en 2018, grâce à la présence de Marie Duffy aux Journées Techniques. L'Irlande s'est montrée particulièrement intéressée par le retour d'expériences du réseau français sur la gestion du Rôle des genêts, et les membres du COPIL ont largement tiré profit de la présence de Marie Duffy aux Journées Techniques pour mieux connaître les enjeux de la conservation et de gestion du rôle en Irlande.
- **À l'avenir**, des liens avec l'Ecosse pourraient également être créés, l'Irlande étant en relation régulière avec les partenaires écossais.

Perspectives

Les journées techniques sont des temps indispensables à la bonne dynamique de réseau. Cela doit être poursuivi. Développer une dynamique PNA/PNG au niveau national pourraient permettre une meilleure synergie entre les plans d'actions et une mutualisation des outils : réunion nationale annuelle, création d'une boîte à outils sur le rôle et les modalités d'une animation nationale...

En effet, les animateurs n'ont pas de document sur lesquels s'appuyer pour mener à bien l'animation et il est difficile d'être toujours pertinent ou efficient dans les outils proposés au réseau.

Préconisation : A poursuivre.



5.2 Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA



Pilote action : Équipe coordinatrice et partenaires locaux

Priorité 1

Objectifs de l'action

L'intérêt de cette action était de faire en sorte que le PNA soit connu à l'échelle nationale. L'attente porte donc sur les objectifs suivants :

- distribution complète des plaquettes et lettres d'informations ;
- 2000 visites par an sur le site internet du PNA ;
- information de l'ensemble des porteurs du projet, des services concernés de l'État, des élus locaux, de l'ensemble de la profession agricole.

Résultats à la fin du PNA

Dans le cadre du porter à connaissance, de nombreux outils ont été proposés mais le plus souvent en version numérique pour éviter les coûts d'impression et faciliter la mise à disposition par internet du plus grand nombre et notamment sur le blog du réseau.

• Le document « plan national d'actions »

Le document national a été imprimé et envoyé aux partenaires. Il est également disponible sur le site du ministère en charge de l'environnement.

• Les outils de communication

- **Plaquette d'information sur le PNA** : cette plaquette reprend les éléments de contexte du PNA et présente la biologie du rôle, les menaces pesant sur l'espèce et les actions mises en œuvre dans le cadre du PNA ainsi que les moyens de s'informer sur le plan. Pour des raisons budgétaires, il a été décidé de ne pas la faire imprimer. Elle est ainsi diffusée en version électronique et consultable sur le blog.
- **Lettre d'information annuelle** : cette lettre permet de communiquer auprès de tous les publics sur les avancées du plan (figure 10). L'ensemble des partenaires est appelé chaque année à contribuer à cette lettre afin qu'elle soit le reflet des actions du réseau. Il a été fait le choix de ne pas la diffuser en papier pour éviter les coûts d'impression mais elle de la proposer en PDF. Les trois premières lettres d'information ont été diffusées à l'ensemble des partenaires qui se sont fait le relais auprès de leur réseau (comme le Forum des Marais Atlantiques par exemple), et sont accessibles sur le blog PNA (consultable sur le blog). La lettre d'infos n°4 est actuellement en cours de rédaction et sera diffusée à l'automne à l'issue de la présentation du bilan au Conseil National de protection de la nature.



Figure 10 : Lettre d'informations n°3 – août 2017



- **Le blog** : comme expliqué dans l'action 5.1, le blog est devenu une plateforme d'informations et de téléchargements des documents produits dans le cadre du PNA. La page la plus suivie a été celle sur les suivis du rôle avec 726 consultations (cf. *figure 11*).

Pages vues par pays



Nombre total de consultations du blog : 4 577

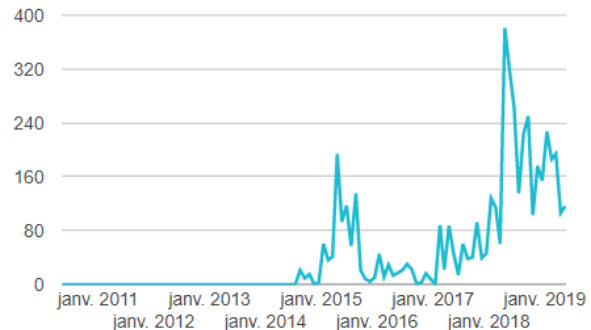


Figure 11 : Consultation des pages du blog et source du trafic

- **La newsletter mailchimp** : outil gratuit mis en place en 2017, il a 2 principaux intérêts, rendre plus attractif un mail pour les actualités du réseau et savoir si cette newsletter est consultée voire relayée.

- **Le retour d'expériences des partenaires**

Dans l'ensemble, les partenaires ont été plutôt satisfaits des outils réalisés.

Cependant, ces outils ne sont pas nourris pas les partenaires malgré les appels répétés pour y contribuer. Ce sont souvent les mêmes qui apportent des informations.

Perspectives

Ces outils font partie d'une mallette « outil du PNA en faveur du Rôle des genêts ». En cas de nouveau PNA, la future équipe animatrice aura l'ensemble des outils à sa disposition afin de poursuivre ce qui a été mis en œuvre depuis le début.

Préconisation : A poursuivre.

5.3 Élaborer un plan de communication auprès des agriculteurs, leurs conseillers et l'ensemble du monde rural



Pilote action : Équipe coordinatrice et partenaires locaux

Priorité 1/2

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser les agriculteurs et l'ensemble du monde rural à la problématique Rôle des genêts et aux MAEC, mise en place de groupes agricoles interrégionaux ;
- Diffuser les informations ;
- Diffuser les actes du séminaire le cas échéant.



Résultats à la fin du PNA

L'intégration des partenaires de la profession agricole s'est faite naturellement tout au long du PNA. Impliqués au côté de l'équipe coordinatrice lors du LIFE+ Rôle des genêts, cette collaboration s'est poursuivie avec l'élaboration de la mesure bande refuge et dans les actions.

Invités à chacune des journées techniques où était prévu un temps d'échanges autour des problématiques agricoles (*figure 12*), les agriculteurs concernés ont eu le même niveau d'informations que l'ensemble des partenaires.

Par ailleurs, sur de nombreuses ZPS, il existe des temps d'échanges lors des réunions collectives sur les mesures agro-environnementales ou des rendez-vous individuels, les animateurs MAEC rappellent les principales actions autour de la préservation du rôle ou des milieux prairiaux.



Figure 12 : Discussion autour des pratiques de gestion en direct sur le terrain lors des journées techniques en Anjou en mai 2016

En Anjou, la Chambre d'Agriculture a mis en place depuis quelques années une soirée « rôle » destiné aux éleveurs engagés en MAE sur le territoire des Basses Vallées Angevines.

Le rendez-vous peut être sur un site particulier avec des problématiques qui ont pu susciter des échanges importants ou chez un agriculteur. En général, ce sont une quarantaine d'agriculteurs qui se réunissent dans une ambiance conviviale autour d'un barbecue et des spécialités locales.

En amont des fauches et après les comptages, c'est un moment idéal pour la LPO Anjou pour discuter de la situation géographique des rôles sur le site et faire quelques préconisations.

Cela a également permis de réelles opportunités de dialogue au plus fort des tensions amenées par le non-paiement des MAEC qui auraient pu amener la profession agricole à ne plus s'impliquer dans la sauvegarde de l'espèce.

Perspectives

Les agriculteurs, et plus particulièrement les éleveurs, sont le maillon essentiel pour préserver le rôle et son milieu. Instaurer le dialogue, construire des actions ensemble pour mettre en œuvre des pratiques de gestion efficaces et extensives permettront à terme d'offrir de vraies chances à l'espèce pour mener à bien sa reproduction. Cette action doit encore être développée voire changer de niveau de priorité.

Préconisation : A développer et à placer en priorité 1.



5.4 Développer les actions nationales à l'échelle locale



Pilote de l'action : Partenaires régionaux du projet

Priorité 2

Objectifs de l'action

Cette action consistera à :

1. Identifier les menaces pesant sur l'avifaune prairiale ;
2. Décliner les stratégies nationales (SCAP, TVB...) au niveau local ;
3. Assurer pour les actions qui le nécessitent une animation ou coordination (inter)régionale ;

Résultats à la fin du PNA

1. Cette action ne s'est pas révélée pertinente, la plupart des sites à rôles étant couvert par des ZPS (cf action 2.4) ou par des mesures d'urgence (action 3.3)
2. La déclinaison locale des politiques nationales n'est pas du ressort d'un PNA
3. Cette action renvoie à la mise en place de déclinaison en région

Il est à déplorer que le démarrage du PNA (juin 2014) se soit mis en œuvre dans un contexte de fusion des régions (janvier 2015) ce qui n'a pas permis de mettre en place des déclinaisons dans les régions concernées (exemple : Picardie, Bourgogne, Champagne-Ardenne...)

L'absence de déclinaisons en région n'a pas empêché les structures d'être impliquées dans les actions de suivi mais elles n'ont pas eu la possibilité de mettre en œuvre des actions du plan national car elles n'ont pas pu mobiliser des financements au niveau des différentes régions.

Perspectives

La pertinence de cette action n'est pas évidente et les objectifs de cette action ont pu être mis en œuvre par le biais d'autres actions du plan.

Préconisation : A supprimer en l'état.

5.5 Informer et sensibiliser le grand public



Pilote de l'action : Équipe animatrice et partenaires régionaux du projet

Priorité 2

Objectifs de l'action

1. Organiser des événements
2. Développer les outils pour améliorer la sensibilisation du grand public

Résultats à la fin du PNA

La plupart des partenaires organisent des soirées pour écouter le rôle et communiquer localement auprès du grand public.

• Publications

Peu d'articles ont été publiés à l'échelle nationale dans les journaux. Favorisant les actions sur le terrain et certainement dû au manque de retour des partenaires sur les publications sur leurs sites, cette catégorie est assez peu détaillée...

1. EVENEMENTS

• Sorties grand public

- Soirée écoute du Rôle des genêts : écoute des rôles (Lorraine, Champagne-Ardenne, Anjou, Touraine...)
- Balades barbecues dans les Basses Vallées Angevines



Si l'équipe animatrice tient à rendre compte de ces balades proposées dans les Basses Vallées Angevines, c'est que le concept a vraiment pris auprès du grand public et des éleveurs du territoire toujours agréablement surpris de la bienveillance des participants et de l'engouement suscité par ces animations.

Le principe est simple : sur un créneau de 4h et accompagnés d'une animatrice grand public, de la LPO Anjou et d'un agriculteur, les participants découvrent la biodiversité des prairies des Basses Vallées Angevines lors d'une balade riche en échanges et en observations et, avec un peu de chance, le chant d'un Rôle des genêts qui se fait entendre au détour d'un chemin.

L'animation se poursuit en compagnie d'un des éleveurs de l'association des Éleveurs des Vallées Angevines (EVA) qui dévoile les coulisses de son exploitation et les raisons de son implication dans la préservation du territoire, avec un appui de la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire. Enfin, la soirée se termine autour d'un repas convivial.

Cette animation a permis de sensibiliser une soixantaine de personnes minimum par an au travers de 2 rencontres annuelles (*figure 13*).



Figure 13 : Flyer de communication et illustration des 3 étapes de la sortie

2. REALISATION DE FILMS

Basses Vallées Angevines : réalisation d'un film sur le travail entre naturalistes et agriculteurs pour préserver le rôle. A l'initiative d'une bénévole de la LPO Anjou, Anaëlle Neau, un petit film utilisant les rushs du photographe Louis-Marie Préau et différentes images de la LPO Anjou a été réalisé. Il met en avant les liens entre naturalistes et agriculteurs sur le territoire pour mettre en œuvre des actions de conservation en faveur du Rôle des genêts. Disponible sur le blog du PNA :

<https://drive.google.com/file/d/1DPL6AOHVmI9Jc9yc0DgGRssgpSL974up/view>

Meuse : un film a fait l'objet d'une demande de financements participatifs. Il poursuivait 2 objectifs ; d'une part, présenter une faune et une flore exceptionnelles méconnues du grand public, et expliquer les problématiques auxquelles elles sont confrontées, d'autre part, mettre en lumière celles et ceux qui, chaque jour, font leur possible pour que cette biodiversité garde sa place au sein de notre société ; Busard cendré, Rôle des genêts, Pies grièches, Butor étoilé, Milan royal, Pygargue à queue blanche, Balbuzard pêcheur, Sonneur à ventre jaune, Libellules, Orchidées. Ces personnes qui, au quotidien, œuvrent pour que le cadre de vie reste le même, et pour que le département de la Meuse reste une terre de nature et de tourisme.



Perspectives

Pourquoi ne pas développer un guide des animations nationales à l'instar de la nuit de la chouette ou de la chauve-souris mais concernant le rôle par exemple. De même, développer un book presse avec les informations nécessaires pour communiquer au mieux les avancées du plan et des initiatives locales à mettre en valeur. Enfin, il serait intéressant de créer une sorte de mallettes animation qui servirait à l'ensemble du réseau autour de la question du rôle.

Préconisation : A poursuivre et à développer.

5.6 Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet



Pilote de l'action : Équipe animatrice et partenaires régionaux du projet

Priorité 2

Objectif de l'action

L'une des recommandations formulées dans l'évaluation du précédent PNA était d'améliorer l'information apportée aux partenaires agricoles, notamment les chambres d'agriculture, aux financeurs et aux administrations sur la mise en œuvre du projet.

Lors de cette action d'évaluation, les partenaires ont laissé entendre qu'une simple réception de mail ou d'un courrier était suffisante pour mieux connaître le PNA et se sentir plus impliqués dans sa mise en œuvre tout en ayant une vision globale du PNA et pas une vision souvent limitée au contexte local.

Résultats à la fin du PNA

Cette action a, sans conteste, été menée à bien puisque l'ensemble de ces catégories de partenaires a été informé des avancées du PNA, des comptes rendus de journées techniques ou de COFIL, des événements du réseau par voie de mail, lettres d'informations et newsletter et a accès au blog des partenaires. Comme évoqué dans l'action 5.1 « Créer et animer un réseau de référents régionaux et départementaux », ce sont près d'une centaine de structures qui reçoivent l'ensemble des productions et des communications du réseau.

Perspectives

Dans certains départements des Pays de la Loire et de Champagne-Ardenne, des binômes structures animatrices Natura 2000 et Chambres d'Agriculture travaillent conjointement à la protection du rôle et des espèces prairiales. Il est important de valoriser ce type de partenariat pour qu'il soit étendu aux autres sites à rôles.

Préconisation : A poursuivre.

5.7 Veiller à la prise en compte de l'avifaune prairiale en déclin dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux



Pilote de l'action : DREAL coordinatrice

Priorité 2

Objectifs de l'action

Cette action avait pour vocation de répondre à un réel enjeu de communication autour de la problématique de la conservation de l'avifaune prairiale à l'échelle nationale à destination des autres plans notamment : Phragmite aquatique, Courlis cendré, Barge à queue noire

Le présent plan d'actions devait être annuellement réajusté pour veiller à la prise en compte des programmes nationaux dont les actions pourraient être favorables au Rôle des genêts.



Pour ce faire, un point devait être fait annuellement avec la DREAL coordinatrice pour lister les programmes en cours et à venir.

Résultats à la fin du PNA

L'équipe animatrice participe aux différents COPILS d'autres plans (Phragmite aquatique, Courlis cendré, Barge à queue noire) et convie les animateurs aux temps d'échanges nationaux rômes : journées techniques, COPILS...

A la fin du PNA, le constat est fait qu'il existe un manque de communication entre les différents plans et qu'il est difficile de prendre en compte des éléments non connus.

Si les DREAL coordinatrices de plan nationaux se sont réunies en 2016 et 2017 pour travailler sur la réforme des PNA il n'y a pas eu de nouvelle rencontre depuis.

Perspectives

De même qu'une animation nationale des plans, il serait intéressant de favoriser les temps d'échanges entre DREAL sur ce genre de problématique.

Préconisation : A développer au niveau national.

Bilan financier

La sélection de la structure animatrice a fait l'objet d'une mise en concurrence par le biais d'un appel d'offres. Les sommes ont donc été déterminées dès le démarrage et la LPO Anjou devait rendre de son état d'avancement tous les trimestres.

Les **tableaux VIII et IX et la figure 14** récapitulent le nombre de jours d'animation par type d'actions et les catégories de dépenses réalisées dans le cadre du marché courant de juillet 2014 à fin juin 2019 : celui-ci a fait l'objet d'un avenant pour finaliser certaines actions comme la présentation de ce présent bilan au Conseil National de Protection de la Nature le 25 septembre 2019.

Tableau VIII : Le nombre de jours consacrés à l'animation du plan par tranche (les années courant du mois de juillet de l'année n au mois de juin de l'année n+1)

NOMBRE DE JOURS PAR TRANCHE	TRANCHE	TRANCHE	TRANCHE	TRANCHE	TRANCHE	TOTAL
	A	B	C	D	E	
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
ANIMER LE PLAN ET EVALUATION INTERMEDIAIRE ET FINALE	13,37	25,92	31,00	14,95	41,71	126,95
PLANIFICATION ET BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER ANNUELS	9,50	3,75	4,00	14,10	15,31	46,66
INGENIERIE FINANCIERE	10,55	6,57	8,73	8,80	3,18	37,83
EXPERTISE (COMME L'ENQUETE NATIONALE)	18,38	6,18	11,90	15,35	10,46	62,27
SECRETARIAT DU PLAN	7,74	4,92	3,40	5,30	7,23	28,59
COMMUNICATION	13,64	8,89	12,08	10,10	6,41	51,12
TOTAL	73,18	56,23	71,11	68,60	84,30	353,42

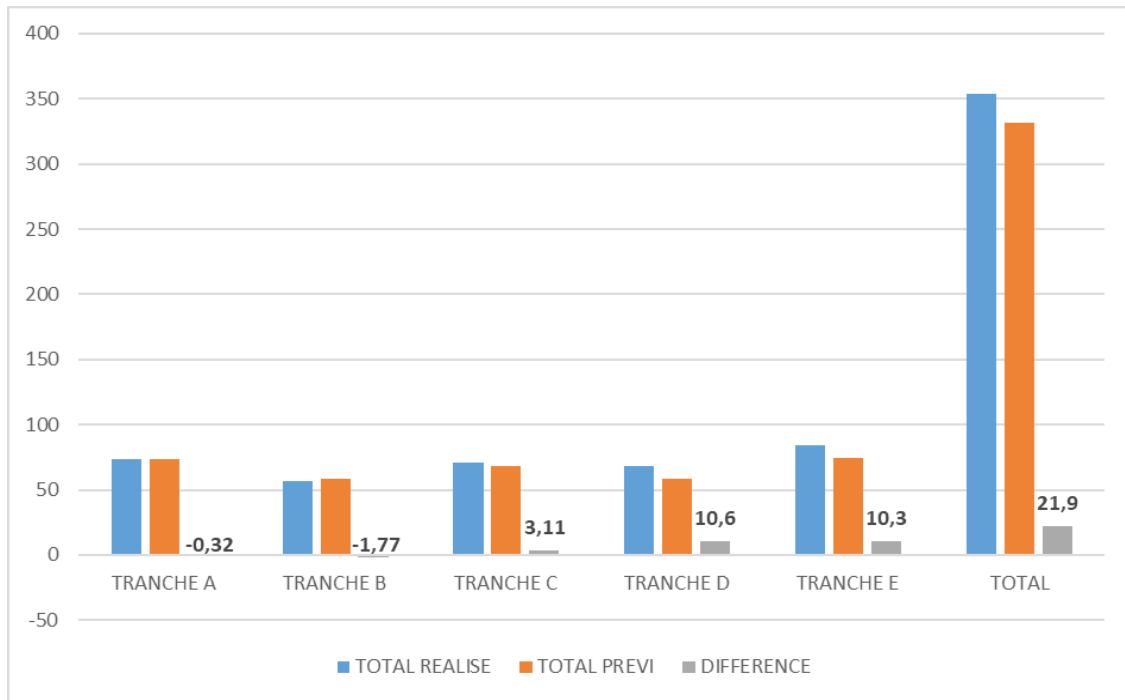


Figure 14 : Différentiel entre le nombre de jours prévus et les jours réalisés dans le cadre du PNA

Le constat est que le temps prévu n'était pas suffisant et que le bilan final n'était pas prévu (prestataire extérieur pressenti) d'où le temps supplémentaire passé par la structure animatrice.

Tableau IX : Dépenses par catégorie et par tranche

DEPENSES PAR CATEGORIE (en €)	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TRANCHE D	TRANCHE E	TOTAL
ANIMATION	13093,9	9837,4	12127,1	11665,5	14687,8	61411,6
DEPLACEMENTS	2320,9	2271,3	2279,3	1126,8	1332,8	9331,1
FRAIS GENERAUX	2060,0	1870,2	1973,6	1637,9	2280,4	9822,1
TOTAL REALISE	17474,8	13978,8	16380,0	14430,2	18301,0	80564,8
TOTAL PREVISIONNEL	17475	13970	16380	14430	18570	80825
DIFFERENTIEL	-0,2	8,8	0,0	0,2	-269,0	-260,2

Globalement, l'équipe a respecté les frais prévus. Les frais non anticipés comme la mise en place de journées techniques ont été prises sur du temps d'animation alloué à des actions qui n'ont pu se mettre en œuvre comme le temps prévu à l'action 4.7 sur les études des aires d'hivernage.

Bilan de l'animation nationale

- La structuration du réseau Rôle des genêts est la plus grande réussite de ce PNA.

La mise en œuvre des Journées Techniques (non prévues dans le marché initialement) a été une demande du réseau qui souhaitait se retrouver de manière régulière et conviviale pour échanger sur des problématiques transversales à différentes espèces ou milieux. Cet outil a permis l'émergence de programmes et de réflexions collectives notamment sur la bioacoustique. Cette action a été chronophage et pour répondre à la demande du réseau, le choix a été fait d'y consacrer du temps pour les réaliser. Ces jours pour la connexion du réseau ont donc été pris sur d'autres temps et cela a parfois été au détriment de la mise en œuvre de certaines actions.



- Propositions de mesures de gestion collectives de gestion pour la future PAC

Présentées au ministère de l'agriculture en juillet 2018 avec des cahiers des charges idéaux, ces propositions font actuellement l'objet d'un travail de réflexion approfondi avec la profession agricole.

- Proposition d'un programme scientifique

Le manque de financement n'a pas permis d'aboutir à sa mise en œuvre mais un travail préparatoire important a été réalisé pour préfigurer ce programme destiné à améliorer les connaissances sur la reproduction de l'espèce, notamment sur les femelles et les sites d'hivernage.

- Maintien d'une coordination nationale des suivis annuels et des enquêtes nationales (tous les 4 ans)

A l'issue de 5 années d'animation, la structure animatrice fait le constat que le manque de temps et de financements n'a pas permis certaines actions qui auraient mérité de l'être (par exemple les actions 1.1, 1.2, 2.1, 3.3 et 4.2).

Par ailleurs, certaines actions comme la synthèse des études faites sur le rôle (action 4.4) auraient mérité une priorité plus importante car jugées plus pertinentes en cette fin de PNA.

En outre, le changement d'équipe à la DREAL coordinatrice des Pays de la Loire et le besoin de la personne en charge du PNA de se familiariser avec le dossier a pu aussi contribuer à un certain retard dans la mise en œuvre d'actions.



Figure 2 : Sortie crépusculaire lors des JT en Meuse (mai 2019 © S. Hennique)

Une coordination nationale indispensable

Il est capital qu'il existe une coordination au niveau national entre plans nationaux afin de mutualiser les outils de communication, d'informations, de diffusion notamment mais pas seulement.

Des actions sur certains PNA peuvent être contraires voire néfastes pour certaines espèces. Ainsi si des mesures de fauche tardives sont favorables au Rôle des genêts, elles peuvent nuire à certains papillons ou espèces végétales.

Des temps d'échanges pour faire un retour d'expérience sur les aspects techniques, la recherche de financement, la mise en place de réseautage, les rendus et le porter à connaissances sont essentiels pour mener à bien la mission d'animation d'un plan. A l'heure actuelle, il n'existe pas de réseau national des animateurs de plans même si les DREAL mettent en relation les animateurs des plans concernés dans une région, comme en Pays de la Loire où la DREAL a organisé des temps d'échanges



entre PNA régionaux, ce qui a permis de communiquer sur les enjeux des plans voire appréhender des problématiques qui pourraient survenir suite à la mise en place de mesures de gestion.

Ainsi, il serait pertinent qu'une coordination nationale voit le jour et qu'elle soit capable de mettre les animateurs en réseau, de les aiguiller quant aux recherches de financement, ou encore faciliter les échanges avec d'autres organismes tels que les structures de recherche, les Agences de l'Eau...

Perspectives

Les thématiques suivantes sont à poursuivre ou à développer dans un prochain PNA :

- Améliorer les connaissances :
 - Sur les besoins de l'espèce (notamment les femelles), et la dynamique de la population
 - Ses déplacements (lieu d'hivernage notamment)
 - Sur la disponibilité de territoires d'accueil pendant la reproduction
 - Sur l'impact des inondations voire le lien avec le réchauffement climatique

Cette acquisition de connaissance peut se faire au travers de moyens techniques comme la bioacoustique (enregistrement passif/actif, base de données nationales...), la pose de balises satellitaires... ;

- Renforcer l'efficacité des MAEC pour le Rôle des genêts ;
- Renforcer le lien avec la profession agricole pour continuer à mettre en place des pratiques agricoles efficaces pour préserver l'espèce et ses milieux au travers d'expérimentation ou encore d'étude sur la qualité fourragère ;
- Engager des réflexions sur des mesures collectives de gestion ;
- Renforcer les connexions avec les autres pays accueillants du rôle en Europe ;
- Continuer à développer le réseau national ;

Les retours des partenaires sur les études à mener par la suite

- **Études scientifiques**
 - *Migration / hivernage*
 - *Étudier la possibilité d'équiper des râles de systèmes GPS/satellite permettant de les suivre sur tout leur cycle de vie : reproduction, migration, hivernage*
 - *Étudier les techniques de détection et de suivi du comportement des femelles (choix des sites de nidification, phénologie de la reproduction, lien avec le comportement des mâles, succès de reproduction en fonction de paramètres météorologiques influençant les fauches...), la possibilité de rendre des parcelles plus ou moins attractives en fonction de la maîtrise foncière (attraction par la repasse ? autres signaux ?)*
 - *Étudier les possibilités "d'appellants sonores" (type repasse) pour attirer des individus sur des sites favorables ou la gestion prairiale est maîtrisée.*
 - *De manière générale, dans une approche "écologie du paysage", étudier les possibilités pour attirer les râles dans les parcelles favorables, et éviter leur installation dans les parcelles à risque.*
 - *Disponibilité de l'alimentation, nature du couvert choisi (traits de végétation, densité...), suivi de la reproduction, suivi de la mortalité lors des fauche, comportement suite aux fauches, efficacité des Maec, suivi de la migration, chien de détection, drone et caméra thermique sur tracteur*
 - *Piste élevage- introduction (comme pour l'Outarde canepetière) pourrait être étudiée ? le centre de soins Athenas (39) a fait éclore et a élevé des poussins de râles (œufs trouvés lors d'un suivi de fauche) dont 3 ont pu être relâchés*
 - *Développer le baguage acoustique à l'échelle nationale, voire plus largement, le repérage thermique est également à développer.*
 - *Étude de la ressource alimentaire (disponibilité et qualité ?) ;*



- **Études agricoles**
 - *Études de la qualité fourragère en lien avec les MAEC.*
 - *Mieux adapter les mesures (fauche tardive, mesures d'urgence) mises en places pour garantir une réussite des deux nichées successives, tout en réduisant les contraintes (profession agricole, financement à mobiliser...). Cela implique de pouvoir mieux détecter et localiser les couvées / nichées, afin de garantir des mesures de protections plus efficaces et efficientes.*
 - *Développer des filières agricoles compatibles avec la fauche très tardive (paludiculture et équivalent) et filières d'élevages spécifiques (élevage de buffle d'eau avec cahier des charges et label "biodiversité").*

Annexes

- **Annexe I** : rapport Barge à queue noire 2018
- **Annexe II** : exemple de cahier des charges
- **Annexe III** : exemple de bail environnemental mis en place dans les BVA
- **Annexe IV** : rapport de l'ADIAC sur la mise en œuvre de mesure d'urgence dans les BVA en 2018
- **Annexe V** : compte-rendu de la formation bioacoustique d'avril 2017
- **Annexe VI** : étude du couvert végétal optimal pour l'installation du rôle

[En téléchargement ici](#) ou disponibles auprès de Stéphanie Hennique : stephanie.hennique@lpo-anjou.org